

L'action de l'Etat en Moselle en 2011



Rapport annuel 2011



PRÉFET
DE LA
MOSELLE

AVANT-PROPOS



Je suis heureux, en qualité de Préfet de la Moselle, de m'adresser aux membres de l'Assemblée Départementale pour rendre compte, conformément à la loi, de l'action des services de l'Etat en Moselle.

A travers les conseillers généraux, c'est à l'ensemble des citoyens de la Moselle que l'Etat s'adresse, en leur apportant une connaissance meilleure du rôle de l'Etat, de ses missions et des actions des services qui ont œuvré en 2011 dans le souci exclusif de l'intérêt général.

Présenté devant l'Assemblée Départementale et soumis au débat le 27 septembre 2012, ce rapport n'est pas seulement un bilan d'activité, mais il est un document complet, objectif et stratégique apportant aux citoyens et aux contribuables une évaluation du travail accompli à leur service.

Il présente les grandes missions régaliennes mais aussi économiques, sociales et environnementales, d'un Etat territorial resserré autour du Préfet, après la mise en œuvre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat. Cette phase de réforme est désormais close et il est permis, selon la volonté du Gouvernement, d'évaluer ses impacts et d'en tirer les enseignements.

Dans un contexte social et économique difficile, l'Etat a assuré ses missions prioritaires, tout en gérant mieux ses moyens et en adaptant son organisation.

Parmi celles-ci, **garantir la sécurité des citoyens, lutter contre la délinquance et protéger les plus vulnérables** constituent le socle du Pacte Republicain. La mobilisation sur le terrain des forces de l'ordre, au plus près des habitants et contre les trafics et les filières criminelles est retracée dans ce rapport.

La protection des populations recouvre des missions plus larges et aussi essentielles que l'information des consommateurs, la sécurité sanitaire et alimentaire et la prévention des risques naturels et technologiques. Elles exigent une grande vigilance et la réactivité des services de l'Etat placés sous mon autorité.

Accompagner les acteurs économiques et sociaux, que sont les grandes entreprises, les PME, les commerçants et les artisans, est essentiel dans une conjoncture économique incertaine. Celui-ci impose à l'Etat de ne pas être seulement le "pompier" des sinistres industriels, mais "l'éclaireur d'avenir" en facilitant les projets des entreprises face à des réglementations complexes et en anticipant les mutations économiques. Il se doit d'être également un médiateur de terrain, notamment grâce aux sous-préfets d'arrondissement, en assurant la mobilisation de tous, notamment des collectivités territoriales.

L'Etat est aussi un acteur **du développement du territoire**. L'accompagnement des restructurations militaires s'est poursuivi en 2011 dans des conditions satisfaisantes avec le lancement des démarches en vue de la reconversion de la base aérienne 128 et la signature du plan local de restructuration (PLR) de la Moselle, puis du contrat de redynamisation du site de défense (CRSD) de Dieuze. L'Etat consacre à ces engagements plus de 50M€, ce qui fait de la Moselle le département le mieux doté de France. L'Etat se mobilise aussi, pour valoriser les atouts de la Moselle en accompagnant le chantier de la ligne à grande vitesse du grand est, ou encore en favorisant l'implantation d'Ecomouv', société chargée de la collecte de l'éco Taxe Poids Lourds, et de ses futurs 300 emplois.

Garantir le développement des espaces ruraux et agricoles et promouvoir la reconquête des écosystèmes dégradés sont aussi des priorités fortes, en cohérence avec le Grenelle de l'Environnement, et qui ne peuvent être efficacement mises en œuvre que dans la concertation et le débat public. Le dialogue avec le monde associatif et les acteurs économiques a montré toute sa pertinence en 2011 sur deux enjeux majeurs pour la Moselle : l'Opération d'Intérêt National Alzette-Belval et la maîtrise de la consommation des espaces agricoles.

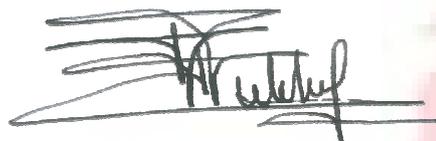
Préserver la cohésion sociale est enfin un enjeu majeur qui implique un partenariat étroit entre l'Etat et les collectivités territoriales, en particulier le Conseil Général, en matière de logement des plus défavorisés, d'égalité des chances pour les personnes handicapées et d'insertion sociale et professionnelle, notamment des jeunes générations. L'année qui s'est achevée a permis de signer avec le Conseil Régional le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles, qui est la clé pour l'accès des jeunes à l'emploi. 2011 a également vu se développer un partenariat exemplaire avec le Conseil Général et les bailleurs sociaux pour l'accès au logement.

Telles sont les exigences, la richesse et la diversité du rôle de l'Etat, notre patrimoine à tous, qui nous représente et nous rassemble, dans un département qui attend légitimement beaucoup de la solidarité nationale.

Cette solidarité s'exprime par le solde des recettes prélevées et des dépenses engagées en région Lorraine. A cet égard, j'ai tenu à joindre en annexe de ce rapport sur l'action de l'Etat, le bilan financier de l'Etat en Lorraine et en Moselle.

Trois mois après ma nomination en qualité de Préfet de la Moselle, je suis fier de représenter l'Etat et de porter l'action du gouvernement, dans ce grand et beau département. Je suis honoré de la confiance que m'a faite le Président de la République et je mesure les défis que nous devons relever ensemble et qui appellent l'unité d'action de toutes les institutions publiques œuvrant pour l'avenir de la Moselle.

C'est dans cet esprit que j'entends travailler avec les collectivités territoriales, les forces vives et les partenaires sociaux, avec le souci d'un dialogue de qualité sur le terrain.



Nacer MEDDAH
Préfet de la Moselle et de la région Lorraine

SOMMAIRE

Rétrospective de l'année 2011.....	6
Quelques dates à retenir en 2012.....	7
Garantir la sécurité des populations.....	8
▪ Agir contre la délinquance	
▪ Maîtriser l'immigration	
▪ Poursuivre les actions de sécurité routière	
▪ Assurer la protection contre les risques naturels et technologiques	
▪ Protéger les populations	
Accompagner le monde économique.....	28
▪ Favoriser le développement économique	
▪ Se mobiliser pour l'emploi	
▪ Assurer la protection des salariés	
Concilier développement et protection du territoire.....	38
▪ Promouvoir un aménagement durable de la Moselle	
▪ Se mobiliser pour la protection de l'environnement	
Renforcer la cohésion sociale.....	52
▪ Favoriser la rénovation urbaine et l'habitat	
▪ Lutter contre l'exclusion sociale et pour l'égal accès aux droits	
▪ Garantir l'enseignement pour tous, l'accès aux activités sportives et à la vie associative	
Vers une nouvelle image de l'administration.....	68
▪ L'Etat poursuit sa réorganisation	
▪ L'engagement de la réforme des collectivités territoriales	

Annexe : "Le bilan financier de l'Etat en région Lorraine et en Moselle"

RETROSPECTIVE 2011

24 janvier : sommet de la Grande Région

28 janvier : signature de la convention de transfert de la gare SNCF pour l'installation de l'INSEE

31 janvier : signature du Plan Local de Revitalisation (PLR) de la Moselle à BITCHE



20 et 27 mars : élections cantonales suivies de la prise de fonction de M. Patrick WEITEN, en qualité de président du Conseil Général de la Moselle, le 31 mars 2011

15 avril : 1^{ère} réunion de présentation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale à la CDCI (Commission départementale de la coopération intercommunale)

12 mai : journée du handicap

7 juin : Voies Navigables de France fête ses 20 ans à Metz

23 juin : cérémonie d'arrivée du 3^{ème} régiment de Hussards à METZ



24 juin : comité régional des investissements d'avenir de Lorraine



30 juin : signature par l'Etat et le conseil régional du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP)

6 juillet : signature de la convention cadre pour la plateforme multimodale d'Illange

27 juillet : incendie de l'immeuble "Les Tilleuls" à Uckange – mobilisation durant tout le mois d'août des services de l'Etat et des collectivités territoriales pour le relogement des sinistrés

21 septembre : convocation de l'ensemble des sous-préfets de la Lorraine pour évoquer "la bataille de l'emploi" et mobiliser l'ensemble des services pour lutter contre le chômage

23 septembre : lancement du compte Twitter "PréfetMoselle" et cap du millionième visiteur au Centre Pompidou-Metz

25 septembre : élections sénatoriales

20 octobre : validation par le comité des secrétaires généraux des ministères du projet d'action stratégique de l'Etat en région Lorraine 2011-2013

28 novembre : signature de la convention cadre du contingent préfectoral avec l'Association Régionale des Organismes HLM de Lorraine (ARELOR)

29 novembre : avis favorable de la commission départementale consultative des gens du voyage sur le projet de schéma départemental des gens du voyage 2011-2016

8 décembre : signature du CRSD de Dieuze en présence de M. Gérard LONGUET, Ministre de la Défense

20 décembre : signature de la convention ANRU sur le quartier ouest de Uckange, incluant le traitement de la copropriété des Tilleuls

22 décembre : adoption du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale à l'unanimité par la CDCI

QUELQUES DATES A RETENIR EN 2012

1^{er} janvier : cérémonie des vœux du Président de la République à METZ

6 janvier : signature du protocole d'accord sur la gestion des populations de cerfs sur le massif du Donon

30 janvier : la société Ecomouv', chargée par l'Etat de la mise en place du dispositif de collecte de l'éco taxe poids lourds, annonce sa décision de s'installer sur la base aérienne 128



16 janvier : signature de l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet d'acquisition par la CAVF de la copropriété Les Tilleuls à Uckange

du 5 au 11 mars : lancement de l'opération "2012, l'Alternance pour un métier en Moselle"



8 mars : création de l'établissement public d'aménagement d'Alzette-Belval

16 mars : signature de la convention de développement économique social environnemental avec PSA à l'usine de Borny, en ouverture de la semaine de l'industrie



21 mars : signature du plan départemental de l'habitat

26 avril : adoption en comité technique de la charte du réseau des sous-préfectures de Moselle

22 avril et 6 mai : élections présidentielles

10 et 17 juin : élections législatives

21 juin : cérémonie de dissolution de la BA 128

25 juin : installation de M. Nacer MEDDAH, Préfet de la région Lorraine, Préfet de la Moselle

juillet 2012 : installation du commissaire au redressement productif en Lorraine



27 septembre 2012 : présentation du rapport d'action de l'Etat aux membres de l'assemblée départementale

Crédits photos: Préfecture de la Moselle

GARANTIR LA SECURITE DES POPULATIONS

La protection des citoyens a cette année encore mobilisé de nombreux services de l'Etat.

Elle regroupe en effet des domaines très variés tels que la prévention de la délinquance, la sécurité routière, la protection contre les risques, mais aussi la protection des consommateurs, notamment en matière sanitaire.

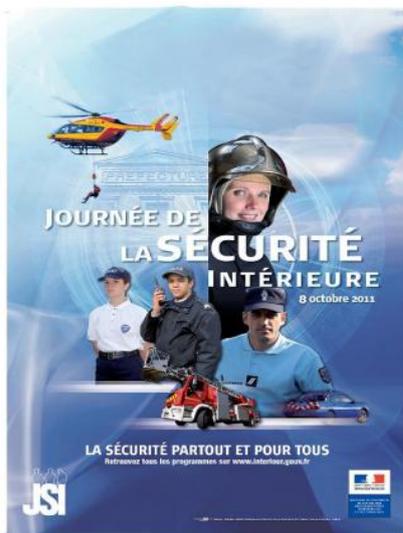
Cette diversité nécessite une réactivité très forte et une coopération des différents acteurs impliqués.

Agir contre la délinquance

La protection de l'ordre public et la garantie de la sécurité de la population sont des missions essentielles de l'Etat, socle de toute société, dans le strict respect des libertés publiques et de la déontologie.

Après une baisse d'environ 10% entre 2007 et 2011, l'année 2011 marque un palier dans la baisse de la délinquance générale avec une hausse de 1,50%, soit 651 faits de plus.

La Moselle fait face à une recrudescence des cambriolages touchant les locaux d'habitation et les résidences secondaires (441 faits supplémentaires), l'or et l'argent étant des biens aisément transportables et négociables. La situation frontalière de la Moselle et l'importance de son réseau de transport accentuent ce phénomène, favorisant la mobilité des délinquants. On note une recrudescence de cambriolages dus à des mineurs ou jeunes majeurs, profitant de la proximité des 3 frontières, qui pratiquent des razzias sur un territoire donné puis s'éclipsent très rapidement pour sévir dans d'autres secteurs.



Actions des forces de l'ordre

Les forces de l'ordre se mobilisent et se coordonnent pour endiguer le phénomène. La Cellule Anti-Cambriolage (CAC) permet un échange rapide et efficace d'informations. Grâce

à elle, les services enquêteurs disposent d'une base de données opérationnelle des faits constatés, des signalements des auteurs ainsi que de leur manière de procéder. Cette diffusion est également adressée aux services de police allemande, belge et luxembourgeoise.

Au plan départemental, dans le cadre de la lutte contre le trafic de stupéfiants, les gendarmes ont effectué 48 opérations coup de poing et 62 opérations sur investigations.

La sécurité publique a, quant à elle, mené 106 opérations coup de poing et 201 opérations sur investigations. Ces opérations d'envergure ont été menées particulièrement en zone gendarmerie à Uckange, Fameck et Florange et en zone police à Metz, quartier de Borny, Thionville et Freyming-Merlebach.

En matière d'économie souterraine, les infractions révélées par l'action des services (IRAS) connaissent une hausse avec 164 faits de plus, grâce notamment aux bons résultats de la lutte contre l'économie souterraine et les trafics de stupéfiants, ainsi que dans le domaine du travail illégal dans le cadre du Comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF).

Les services de police ont intensifié la lutte contre les trafics sur le secteur de METZ-BORNY, plaque tournante de revente d'héroïne et de cocaïne. Ils ont ainsi mené 14 opérations coup de poing contre le "deal" de rue qui ont conduit au démantèlement de trois clans ayant pris dans ce secteur depuis deux ans.

Afin de remédier aux trafics de stupéfiants de la ZUS d'Uckange, zone de trafics de stupéfiants depuis plusieurs années, la gendarmerie a mis en place en novembre 2010 une cellule "TILLEUL 57" qui a donné lieu en 2011 à 40 placements en garde à vue. Une opération d'envergure menée en juin 2011 a permis la saisie de 7 véhicules, de 6.079 kg d'héroïne, 299,51 g de cocaïne, 14.360 kg de résine de cannabis et 9 160 euros.

11 opérations d'importance portant sur les infractions à la législation sur les stupéfiants ont également été conduites en 2011 par le GIR de Lorraine (Groupement d'Intervention Régional).

Les taux d'élucidation restent supérieurs aux taux moyens nationaux. Ils enregistrent une hausse notamment pour les indicateurs en matière d'AVIP (Aide aux victimes de violences psychologiques) qui s'élèvent à 74,51% et d'escroquerie et infractions économiques et financières (53,81%).

Les services douaniers jouent également un rôle essentiel dans la lutte contre la drogue et la toxicomanie avec 620 constatations en matière de stupéfiants, de tabacs (1 650 kg saisis), des manquements à l'obligation déclarative pour 2 098 936 € et 17 342 articles contrefaits saisis.

Prévention de la délinquance

Le Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (FIPD) soutient les actions des associations actives sur le terrain en direction des jeunes, des femmes et des personnes en réinsertion et les opérations de vidéoprotection, en faveur des communes et des bailleurs sociaux.

Une subvention de 23 000 € a également été allouée à la Ville de Sarrebourg pour financer le poste de coordonnateur du Comité local de prévention de la délinquance (CLSPD).

Un Plan Départemental de Lutte contre les Drogues et les Toxicomanies 2010-2011 a été élaboré et 25 actions ont été menées au titre de la **Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et la Toxicomanie (MILDT)**.

Maîtriser l'immigration et faciliter l'intégration

Au 31 décembre 2011, **54 719** ressortissants étrangers, hors ressortissants UE, et détenteurs d'un titre de séjour sont recensés dans le département de la Moselle.

L'immigration légale

44 378 ressortissants étrangers ont été reçus en préfecture, soit une hausse de 28 % par rapport à 2010 liée à la centralisation de l'accueil dans la perspective du déploiement en 2012 de la biométrie au travers d'AGDREF Bio².

Dans le contexte économique et social global de la France et de l'Union européenne, le gouvernement s'efforce d'adapter l'immigration légale aux besoins comme aux capacités d'accueil et d'intégration de la société française, avec la volonté d'un contrôle renforcé.

L'activité 2011 est le reflet de cette volonté de maîtriser l'immigration légale qui s'est traduite par :

L'immigration familiale

2 194 titres de séjour ont été délivrés ou renouvelés (en baisse de 8% par rapport à 2010) au bénéfice de conjoints de ressortissants français, de parents d'enfants français et au titre du regroupement familial. Les populations les plus représentées sont de nationalité algérienne, marocaine et turque.

Les demandes de séjour pour raisons médicales

406 demandes ont été instruites, dont 52 % ont reçu un avis favorable.

Etudiants étrangers

L'Université de Lorraine à Metz accueille 2 500 étudiants étrangers dont 1 774 hors Union européenne.

L'immigration professionnelle

838 demandes ont été instruites et ont donné lieu à 715 décisions favorables.

Les secteurs les plus concernés par les autorisations données sont, par ordre d'importance décroissante : le spectacle, les services à la personne et à la collectivité, la construction/BTP, l'industrie et la santé.

Les nationalités les plus concernées sont la Colombie, les Etats-Unis, la Turquie, la Roumanie et le Pérou.

S'agissant des autorisations provisoires de travail, les nationalités les plus représentées sont l'Algérie et la Roumanie.

L'intégration

Le programme régional d'intégration des populations immigrées (P.R.I.P.I.) détermine l'ensemble des actions concourant à l'accueil des nouveaux immigrants et à la promotion sociale, culturelle et professionnelle des personnes immigrées ou issues de l'immigration.

Il a été adopté en Lorraine en septembre 2010 et couvre la période 2010-2012.

Ce dispositif vise à l'intégration des personnes amenées à rester durablement sur le territoire français, en situation régulière, hors demandeurs d'asile, et venant de pays n'appartenant pas à l'Union européenne.

Il concerne en premier lieu les primo-arrivants, signataires du Contrat d'Accueil et d'Intégration, ainsi que d'autres publics pouvant rencontrer des difficultés spécifiques comme les femmes immigrées et les immigrés âgés.

En Lorraine, les familles immigrées, y compris les enfants, regroupent 179 000 personnes, soit 7,7 % de la population de la région. Elle est majoritairement localisée en Moselle (57,8 %), représentant 10 % de la population de ce département.

20 projets d'associations ou de collectivités ont été soutenus pour des formations linguistiques ou des actions d'insertion sociale. En 2012, l'orientation vers le logement est favorisée.

La naturalisation

1191 personnes ont obtenu la naturalisation française en Moselle en 2011, dont 463 à la suite d'un mariage et 728 par décret. Les décrets de naturalisation sont remis à l'occasion de cérémonies citoyennes en Préfecture et sous-Préfectures. Les nouveaux citoyens français bénéficient à ce titre des droits de l'ensemble des ressortissants européens.



Cérémonie de naturalisation à la Préfecture de la Moselle
Crédits photos : Préfecture 57

Les demandeurs d'asile

La Lorraine dispose de 1 013 places en Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) réparties sur 11 sites, 5 en Meurthe-et-Moselle pour 433 places, 1 en Meuse de 120 places, **4 en Moselle pour 390 places** et 1 dans les Vosges de 70 places.

En 2011 le service de l'immigration et de l'intégration de la préfecture de la région Lorraine, préfecture de la Moselle, a enregistré **1 229 demandeurs d'asile primo-arrivants pour la région Lorraine** dont 229 mineurs. 50 % d'entre eux sont domiciliés en Moselle et 43 % en Meurthe-et-Moselle.

La demande d'asile est stable par rapport à 2010 provenant essentiellement des pays du Caucase et des Balkans.

Issus à plus de 63 % de pays sûrs, pour lesquels le placement en CADA n'a pas lieu d'être, les demandeurs d'asile primo-arrivants en Lorraine relèvent de la procédure prioritaire et sont pris en charge, au titre de l'hébergement d'urgence.

Après la stabilité en 2010 et 2011, le premier semestre 2012 est marqué par une augmentation de près de 50% des demandes d'asile, par rapport à l'année précédente, à la même époque.

1.182 places ont été financées en 2011 pour l'hébergement d'urgence, représentant 241.211 nuitées soit 5.560 personnes hébergées, tout type d'hébergement confondu en Lorraine (hôtels, appartements, foyers, CHRS/CHU, structure ad hoc). Ainsi, la caserne Roques au Ban-Saint-Martin, d'une capacité de 50 places, a été mise à disposition par le ministère de la défense pour répondre au besoin d'hébergement d'urgence.

En CADA, le prix moyen de la journée a été fixé en 2011 à 24,67 € soit une baisse de 4 % par rapport à 2010.

Répartition de la dotation du BOP 303 en Région

	CADA	CRA	HUDA	TOTAL
Meurthe et Moselle	3 898 970 €		2 099 520 €	5 998 490 €
Meuse	1 080 546 €		45 250 €	1 125 796 €
Moselle	3 511 774 €	310 680 €	2 724 619 €	6 547 073 €
Vosges	630 318 €		190 000 €	820 318 €
Total	9 121 608 €	310 680 €	5 059 389 €	14 491 677 €

*CRA centre de rétention administrative - *HUDA hébergement d'urgence des demandeurs d'asile

Accueil, séjour, éloignement et naturalisations en Moselle
Les chiffres clés 2011

		Chiffres 2011	Evolution par rapport à 2010 (en %)
Titres et documents de séjour produits		15 018	+ 5,17
Nombre d'étrangers reçus en préfecture		44 378	+ 36,75
Nombre de dossiers de naturalisation instruits		1 370	+ 8,82
Naturalisation par décret		728	- 22,88
Naturalisation par mariage		463	+ 54,33
Documents frauduleux détectés		22	+ 57,14
Mesures d'éloignement prononcées		1 424	+ 22,44
Mesures d'éloignement exécutées		638	+ 16,42
Contentieux des reconduites à la frontière et des refus de titres de séjour	nouveaux contentieux	615	+ 10,22
	jugements	549 favorables à l'administration pour 60 rejets	529 favorables à l'administration pour 62 rejets

Poursuivre les actions de sécurité routière

La lutte contre l'insécurité routière constitue une politique prioritaire de l'Etat, avec deux axes majeurs de son action : le contrôle et la sensibilisation des conducteurs à la sécurité routière.

Depuis 2002 en Moselle, près 18 radars automatisés fixes ont été installés. La mise en œuvre de 20 radars automatiques mobiles et l'implication de plus en plus forte des acteurs locaux (collectivités locales, associations, administrations et notamment l'Education Nationale) conduisent tant au niveau national que local à des résultats significatifs : de 2002 à 2010, le nombre de tués est passé de 8.000 à 4.000 au niveau national et de 126 tués à 56 en 2010 en Moselle.

En 2011, la tendance reste bien orientée puisque 2011 compte 82 accidents de moins (-14%), 3 tués (-5%) et 113 blessés (-15%) de moins qu'en 2010 sur la même période.

L'objectif assigné est de passer sous la barre des 3 000 tués en 2012 ce qui doit amener la Moselle à passer sous le seuil de 42 tués.

Les priorités ainsi définies au plan local par l'ensemble des acteurs pour la période 2008/2013 sont les suivantes :

- les jeunes, principales victimes de la route ;
- les deux facteurs principaux d'accidents : la vitesse et l'alcool ;
- les deux roues motorisées.



Crédits photos: Préfecture de la Moselle

Sensibilisation à la sécurité routière

186 actions de sensibilisation à la sécurité routière ont été menées en 2011 :

- par les agents de l'Etat en milieu scolaire ou professionnel ;
- par les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) ;
- et par le milieu associatif, communal et professionnel.

Par ailleurs, 72 actions de sécurité routière ont reçu une aide financière au titre du plan départemental de sécurité routière, visant :

- au renforcement du réseau des partenaires, par la diffusion d'une lettre locale de sécurité routière ;
- à l'application des conventions passées avec des secteurs d'activités en vue de promouvoir la prise en compte de la sécurité routière dans l'approche du risque professionnel ;
- au renforcement de la formation initiale des conducteurs, par leur sensibilisation à un moment où ils sont particulièrement réceptifs avant le passage à l'épreuve du permis de conduire.

L'arrêté réglementant la police des débits de boissons et des restaurants qui datait de 1997 a été révisé.

Le nouvel arrêté du 6 décembre 2011 conjugue les impératifs de la sécurité routière, la lutte contre l'alcoolisme, le tabagisme et les excès du tapage nocturne avec les intérêts économiques des établissements et l'activité touristique du département de la Moselle.

Dans un souci d'harmonisation avec les départements limitrophes, le nouvel arrêté fixe l'heure de fermeture à 2 heures du matin en semaine et les week-ends, pour les débits de boisson et les restaurants. Les maires ont toutefois la possibilité de déroger de manière ponctuelle à ces horaires, sous réserve du respect de certaines règles.

L'éducation routière

La réforme du permis de conduire se poursuivra en 2012, avec le 19 janvier 2013, le déploiement de Faëton (permis de conduire sécurisé). L'harmonisation des évaluations par centre d'examen et l'amélioration du système formation/évaluation engagée depuis 2 ans seront confortées en 2012.

L'éducation routière pour 2011 s'est traduite par :

- une quasi-stabilité des conduites accompagnées **Permis voiture, catégorie B** avec 4 316 demandes en 2010 contre 4 582 en 2011 ;
- en matière de **permis spécifiques** :
 - permis moto : 2 746 demandes en 2011 contre 2 488 demandes en 2010,
 - permis PL : une augmentation des demandes des titres professionnels dont la formation est assurée par le ministère du travail ou les associations professionnelles ;

Avec un taux de réussite de 67% pour 25 284 **épreuves théoriques** générales organisées, le succès au permis progresse de 5 points par rapport à 2010. Le nombre de conducteurs qui se sont présentés à l'épreuve du code de la route, suite à une annulation de leur permis ou perte de points, est en augmentation de 51% par rapport à l'année 2011 (645 demandes contre 425 en 2010) ;



Crédits photos: Préfecture de la Moselle

Les examens réalisés (épreuves pratiques) représentent 31 143 épreuves pratiques en circulation effectuées.

Le délai d'attente pour repasser l'épreuve pratique du permis a été nettement diminué passant de 90 jours à 45 jours en 2011.

Les inspecteurs ont par ailleurs assuré des formations à l'éco-conduite auprès des agents de l'Etat.

Circulation et transports

Phénomènes climatiques et gestion de crise

La campagne nationale de "viabilité hivernale 2011/2012" a été lancée le 14 novembre 2011 par le ministre des transports au tout nouveau Centre d'Entretien et d'Intervention / district de la Direction interdépartementale des routes de l'Est (DIR Est) à Pouilly. Cette campagne, lancée chaque année à l'approche de l'hiver, mobilise les agents afin de redonner aux usagers de la route des conditions de circulation s'approchant le plus possible de la normale, après les phénomènes climatiques tels que neige et verglas.

Différents exercices ont été réalisés, afin d'être en mesure de faire face à des situations de crise :

- en janvier 2011, suite à l'épisode ponctuel de pluies verglaçantes,
- les 16 et 17 mars 2011, visant à l'évacuation de l'agglomération de Metz,
- le 30 septembre 2011, l'exercice "parades déconnectées" organisé par la Zone de Défense.

A également été menée l'actualisation du Plan départemental Intempéries de la Moselle, pour les volets "Zones de stockage Poids Lourds" et "gestion des transports en commun et scolaires en période de viabilité hivernale".

Dépannage des véhicules légers et des poids lourds sur les autoroutes non concédées et les voies express

Une procédure de délégation de service public a été initiée, visant à remettre en concurrence totale les sociétés autorisées à pénétrer sur les autoroutes pour procéder aux dépannages des véhicules en panne ou enlever les véhicules accidentés.

Elle a permis d'assurer un service de dépannage rapide et à moindre coût pour l'utilisateur à la suite d'une panne, tout en privilégiant la sécurité et la rapidité d'intervention du dépanneur afin d'éviter le blocage des axes de circulation.

Transports exceptionnels



Crédits photos: Ministère de l'Intérieur

Pour la seconde année consécutive les demandes augmentent légèrement. Une réforme concernant l'accompagnement des transports par des escortes privées a été mise en place au 1^{er} juillet 2011.

Contrôle des véhicules

Poids lourds : 7 centres et 14 contrôleurs
3 visites d'installation et 56 supervisions de contrôle technique

Véhicules légers : 90 centres et 181 contrôleurs

16 visites d'installation auxquelles s'ajoutent 8 visites renforcées.
Cette surveillance normale est complétée par 13 visites initiales

Ces opérations de contrôle de la qualité des centres ont abouti à deux sanctions, l'une à l'encontre d'un centre, l'autre vis-à-vis d'un contrôleur, et à une sanction à l'encontre d'un contrôleur en véhicules poids lourds.

Assurer la protection contre les risques naturels et technologiques

Le risque nucléaire

Après la catastrophe de FUKUSHIMA du 11 mars 2011, une série de trois exercices transfrontaliers axés sur le fonctionnement du CNPE de Cattenom ont été préparés. Ces exercices qui concernent en particulier la protection des populations sont organisés dans le cadre de la Grande Région en lien avec la Zone de Défense.

Par ailleurs, dans le cadre de l'établissement du plan iode départemental de protection des populations en cas de passage d'un nuage radioactif, un travail a été réalisé visant à définir les points qui seront des relais dans la distribution des comprimés d'iode stable en Moselle (pharmacies).



Crédits photos: Dossier départemental des risques majeurs – Préfecture 57

Les risques technologiques

Sites SEVESO

La Moselle est concernée par 8 sites SEVESO seuil haut qui impliquent la réalisation d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). 7 PPRT sont dorénavant prescrits. 3 sont approuvés.

Après Ste-Barbe en 2010, les PPRT de Richemont et de Hauconcourt ont été approuvés en 2011. Celui d'Orny a été abrogé, le risque ayant disparu suite au départ de l'entreprise.

Les PPRT d'Elysées cosmétiques à Forbach, de la Plate-forme chimique de Carling, du Site chimique de Sarralbe – Inéos et d'Arcelor-Mittal à Sérémange-Erzange sont en cours d'élaboration. Le PPRT de Carling pourrait être approuvé en 2012, ainsi que celui d'Elysées Cosmétiques.

Ont aussi été réalisés des exercices d'intervention dans les établissements SEVESO seuil haut pour vérifier leur Plan d'Opération Interne et des opérations "coup de poing" sur les conditions de vieillissement des installations ainsi que sur le bon fonctionnement des systèmes instrumentés de sécurité (SIS).

Canalisations de transport et de distribution de gaz naturel

En 2011, ont été menées les études de sécurité de la quasi-totalité des canalisations de transport de matières dangereuses, ainsi que l'ensemble de celles concernant des canalisations de transport de gaz. Ces instructions déboucheront en 2012 ou 2013 sur des servitudes d'utilité publique.

Une action coup-de-poing sur les endommagements de réseaux par des travaux tiers a été conduite par les services de l'Etat, notamment pour vérifier les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT). 16 inspections ont été réalisées en Moselle sur ce sujet, dont la moitié ont révélé des non-conformités qui ont fait l'objet de rappels à la loi.

Le CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) chargé de l'examen des dossiers ayant un impact avéré sur l'environnement et le cadre de vie s'est réuni à 14 reprises au cours de l'année 2011 pour rendre un avis sur 199 dossiers instruits par les services de l'Etat.

Les risques miniers

Plans de prévention des risques miniers (PPRM)

Les bassins Nord, Sud et celui de Belval, soit 15 communes, ainsi que la commune d'Hayange ont vu leurs arrêtés modificatifs approuvés et notifiés.

Le bassin de la Fensch et celui de l'Orne ont fait l'objet d'une mise en application immédiate par anticipation en attendant l'arrêté qui sera effectif en 2012. Les dossiers nécessaires aux concertations locales ont été transmis en fin d'année 2011.

Dommmages miniers

Au cours de l'année 2011, diverses demandes de réparation de dommages miniers ont été instruites, dont :

- 55 demandes de particuliers et collectivités, dans le bassin houiller. Pour 23 de ces demandes dont l'origine minière est reconnue, l'Etat a procédé à la réparation ou à l'indemnisation à hauteur de 300 000 €, en application de l'article L155-3 du Code Minier. 10 autres cas sont encore à ce jour en cours d'instruction ;
- 2 déclarations de désordres miniers dans le bassin ferrifère mosellan, traitées avec l'appui de GEODERIS.



Crédits photos: Dossier départemental des risques majeurs – Préfecture 57

Surveillance

Bassin ferrifère :

La commune d'Angevillers concernée par un affaissement, en cours depuis fin 2009, continue de faire l'objet d'une surveillance particulière. En

2011, une accélération temporaire du mouvement a été enregistrée et a mobilisé les services de l'Etat et son expert minier GEODERIS.

Les préparatifs du comblement des galeries sous le quartier Franchepré à Moyeuvre-Grande – concerné par une zone d'aléas risque fontis – avancent de façon satisfaisante. Les habitants des six maisons concernées devront être évacués lors des travaux, la durée du chantier, estimée entre 4 et 5 mois, devait débuter en juillet 2012.

Bassin Houiller :

Le risque lié au phénomène de remontées de gaz carbonique constatées début 2009 dans certaines habitations de la cité Belle Roche à Cocheren et Freyming-Merlebach continue à être suivi.

La remontée des eaux dans le bassin houiller fait l'objet d'un suivi attentif. En 2011, les préoccupations ont porté plus particulièrement sur la gestion des réservoirs miniers et ont conduit à la définition de moyens supplémentaires de surveillance du secteur ouest (la Houve). Les études relatives à la mise en place des stations de pompage et de traitement des eaux minières du secteur de De Wendel et de Sarre et Moselle ont été poursuivies et les travaux de défrichement du chantier de Simon 5 ont débuté fin 2011.

Des exutoires passifs ont pris le relais du captage afin de prévenir et de contrôler les risques résiduels d'émission de grisou dans les zones urbanisées.

Compte tenu du niveau d'envoyage des vides miniers atteint à cette date, la valorisation du captage du gaz de mine s'est achevée fin 2011. En 4 ans, cette dernière disposition a permis de valoriser un peu plus de 188 M Nm³ (millions de normaux m³) de gaz de mine correspondant à 94 M Nm³ de méthane pur, dans des réseaux de chaleur ou des installations de cogénération, en France et en Allemagne. Cette opération a contribué à la préservation de l'environnement.

Les exploitations minières

Exploitations de sel

Les principaux actes administratifs intervenus ont porté sur les arrêts définitifs des travaux :

- de la dernière concession de mines de sources d'eau salée du groupe Solvay (et ses filiales SALS et Soviller) dans le sous-bassin salifère de Sarralbe (partie Moselle uniquement),
- de deux concessions de mines de sources salées de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est dans le sous-bassin de Dieuze

et sur la demande de renonciation d'une concession de mines de sources salées par la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est dans le sous bassin de Dieuze.

Stockage de CO2 – projet ULCOS

L'arrêté ministériel attribuant le permis de recherche de formations souterraines aptes au stockage géologique de dioxyde de carbone (CO₂), dit Permis Ouest Lorraine, a été signé le 19 octobre 2011 (JO du 4 novembre 2011) par le ministre de l'industrie. Cette demande, présentée par la société ArcelorMittal Géo Lorraine, filiale de la société sidérurgique ArcelorMittal, concerne les départements de Meuse, de Moselle et de Meurthe-et-Moselle.

Les risques naturels

Plans de prévention des risques Inondations (PPRI)

Trois PPR Inondations sont en cours de modification, à savoir ceux de Longeville-Les-Metz, Ban-St-Martin et Rosbruck (vallée de la Rosselle).



Plus de 300 communes de Moselle sont désormais couvertes par un document identifiant les risques de crues.

Prévision des crues

Les tronçons de l'Orne et des Niefs ont été mis en vigilance crues jaune en janvier 2011 et ceux de la Moselle aval, de la Seille, de l'Orne et des Niefs du 15 au 23 décembre 2011. Ces deux épisodes sont nés de contextes météorologiques particuliers, caractérisés par la succession de perturbations neigeuses et pluvieuses en alternance avec des phases de redoux des températures. Ces crues ont été accentuées par les apports en eau dus à la fonte nivale, mais restent habituelles pour la saison.

Les services de prévision des crues (SPC), dans le cadre de leurs missions de surveillance des cours d'eau, de prévision et de transmission de l'information sur les crues, établissent, 365 jours/an et au moins 2 fois par jour, les cartes de vigilance commentées mises en lignes sur le site www.vigicrues.gouv.fr.

Concernant les crues de l'année et la procédure vigilance crue, le bassin de la Sarre aura été placé en "vigilance orange" lors de l'événement de crue en janvier 2011.

Un projet européen FLOW MS de prévision et de prévention des inondations sur le bassin de la Moselle et de la Sarre a été initié en 2011, en partenariat avec l'Allemagne et le Luxembourg.

Un exercice international de prévision des crues a eu lieu les 26 et 27 septembre 2011 avec les services de prévision des crues français (SPC Meuse Moselle et Rhin Sarre), luxembourgeois (SPC Sûre) et allemands (SPCs Sarre et Moselle).

Les prévisionnistes ont utilisé le logiciel de prévision des crues LARSIM pour simuler en temps réel une crue due simultanément à un épisode pluvieux intense et à la fonte de neige, sur l'ensemble du bassin versant international de la Moselle.

Mouvements de terrains



Crédits photos: Dossier départemental des risques majeurs – Préfecture 57

Des affaissements ont été constatés à Hilsprich. Une première campagne d'études à l'aide de méthodes d'observations satellitaires et par champ magnétique a mis en évidence la présence d'une couche de sel d'une trentaine

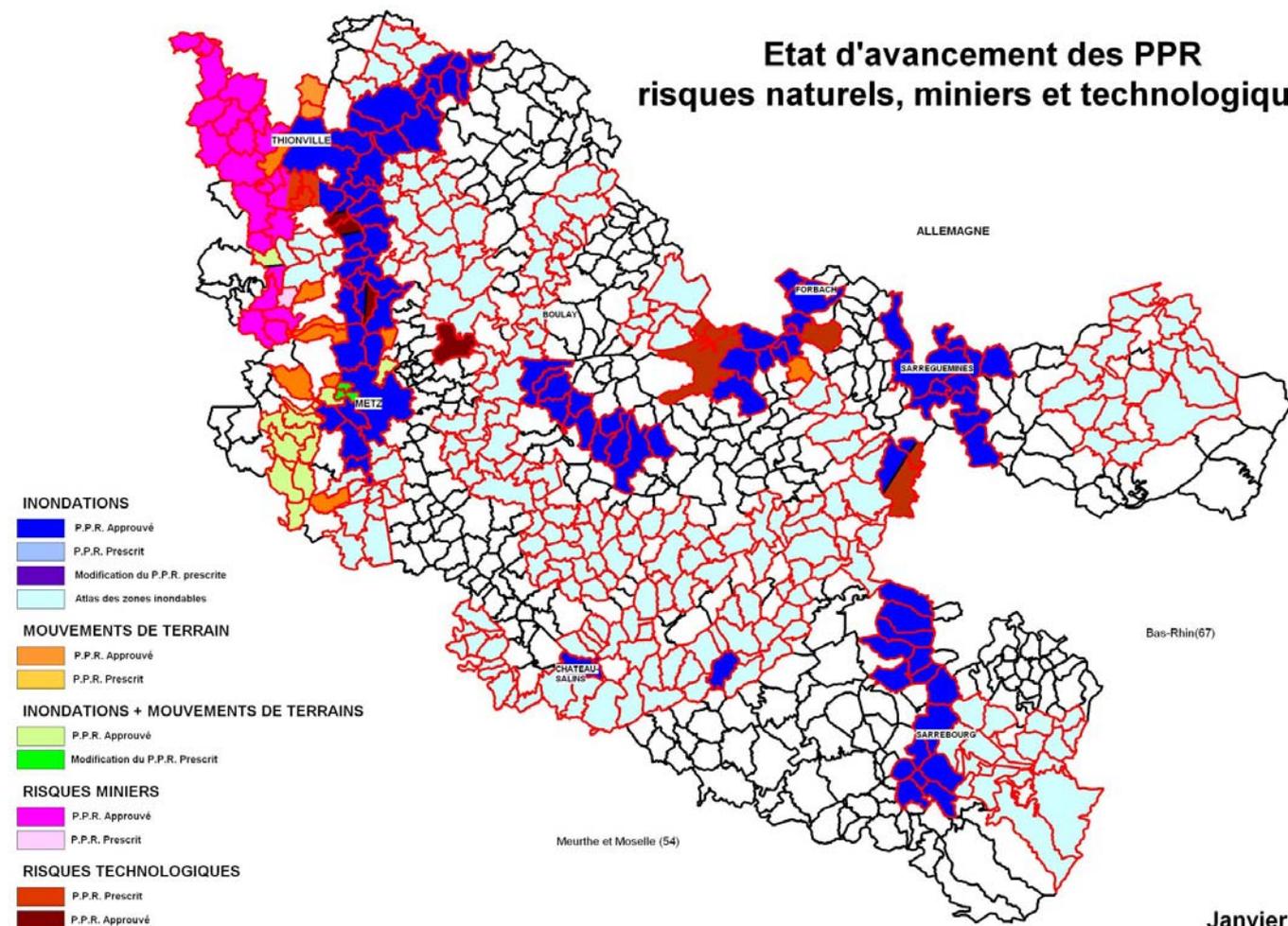
de mètres d'épaisseur en cours de dissolution par des venues d'eau souterraines. De nouvelles études sont en cours pour identifier la dynamique du phénomène.

Risques sismiques

Une nouvelle évaluation nationale du risque sismique a conduit au reclassement des communes de Moselle. Le risque sismique, réévalué en mai 2011, a été porté à la connaissance des 144 communes concernées par une sismicité de niveau faible à modéré.

L'ensemble des documents communaux et d'Information des acquéreurs et locataires (IAL) et des arrêtés (départemental et communaux) a été mis à jour.

Etat d'avancement des PPR risques naturels, miniers et technologiques



(Source : DDT)

Janvier 2012

Protéger les populations

La protection des personnes vulnérables

La protection juridique des majeurs

La loi du 5 mars 2007 relative à la protection juridique des majeurs a rendu obligatoire la désignation d'au moins un mandataire judiciaire parmi leur personnel pour les structures qui hébergent des personnes âgées ou handicapées dont la capacité est supérieure à 80 lits, ces préposés ayant la charge des mesures de protection juridique dans ces établissements sociaux, médico-sociaux et de santé.

Sept préposés d'établissement ont été inscrits sur la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) et devront prêter serment dans le délai de six mois.

Deux demandes ont également été agréées pour l'activité de MJPM à titre individuel, les personnes répondant aux conditions de moralité, de formation, de qualification professionnelle prévues à l'article L.471-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

L'Etat a mobilisé près de 3 M€ pour le financement des services tutélares.

5 580 mesures MJPM et MAJ (Mesures d'accompagnement judiciaire) prévisionnelles ont ainsi été financées au titre des dotations globales.

Les visites de conformité réalisées au courant du second semestre 2011 ont conclu positivement (antennes de Metz et de Thionville d'AT 57, UDAF et ACTIVE).

Soins psychiatriques sans consentement

La Moselle a mis en œuvre la réforme des soins psychiatriques sans consentement prévue par la loi du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.

Ce nouveau dispositif instaure notamment un contrôle périodique du bien fondé de l'hospitalisation complète sans consentement par le juge des libertés et de la détention avec une audition des patients, des programmes de soins et des nouveaux calendriers de production des certificats médicaux.

En 2011 ont été prononcées 1 033 admissions d'hospitalisations à la demande d'un tiers et signés 356 arrêtés préfectoraux de soins psychiatriques à la demande du représentant de l'Etat.

La sécurité alimentaire

En 2011, plus de 1 500 enquêtes et inspections ont été réalisées. Près de 200 demandes d'avis et d'informations émanant des particuliers, des professionnels ou d'autres administrations ont été traitées. Ces actions ont donné lieu à près de 309 rappels de réglementation, 29 mesures de police administrative et 41 procès-verbaux.

Les alertes sanitaires

L'année 2011 a été marquée par un nombre important d'alertes sanitaires dont certaines ont été largement médiatisées : l'intoxication alimentaire mortelle au QUICK d'Avignon, les décès principalement en Allemagne suite à la contamination par E. Coli O 154 H4 de graines germées de fenugrec bio importées d'Egypte, l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima au Japon.

Au niveau du département **25 alertes sanitaires** ont mobilisé les services, dont les principales ont concerné :

- la présence d'E Coli dans l'eau utilisée pour la germination de pousses de soja (haricot mungo) dans une usine mosellane,
- la présence de listeria monocytogènes dans des produits de charcuterie,
- la commercialisation de mayonnaise faussement annoncée sans œuf présentant un

risque allergique important chez certains sujets,

- la suspicion de contamination des fourrages par la dioxine suite à un incendie dans une usine de piles électriques située en Moselle.

En outre, **15 suspicions d'infections alimentaires collectives** (5 en 2010) ont mobilisé les services de l'Etat, toutes en lien avec la restauration commerciale. Près d'un tiers de ces enquêtes n'ont pas démontré de liens probants avec la consommation d'aliment. Les événements médiatiques cités précédemment ont certainement conduit à une sur-déclaration des incidents alimentaires.

Des contrôles concernent aussi les bonnes pratiques d'hygiène assurant la qualité sanitaire et la salubrité des denrées alimentaires d'origine végétale et des matières premières végétales. Trois contrôles ont été réalisés en Moselle, principalement chez des producteurs et/ou transformateurs de fruits et légumes, dont un dans le cadre de l'alerte liées aux graines germées. Aucun contrôle n'a révélé de non conformité majeure.

Loyauté

L'Etat veille également à ce que soit assurée une information claire et loyale des consommateurs sur les produits alimentaires et non alimentaires et, notamment, au respect des règles d'étiquetage, de composition et de dénomination des marchandises ainsi qu'à une utilisation loyale des signes de qualité (labels, indications d'origine, certifications, etc.).

En 2011 ont notamment été relevés :

- une suspicion de falsification de denrées dans une entreprise de conditionnement de charcuterie,
- de nombreuses pratiques commerciales trompeuses dans le secteur de la remise directe (restauration, commerces alimentaires...).

Un procès verbal a été établi suite à constatation de remballage de la viande et obstruction à agents dans un supermarché.

L'inspection sanitaire en abattoirs

Les contrôles opérés en abattoirs sur les **55 000 tonnes** de carcasses produites en Moselle ont permis d'écarter de la consommation près de 200 tonnes de viandes impropres à la consommation humaine.



Crédits photos: DDPP

Afin d'assurer une meilleure couverture du département et de proposer un service supplémentaire aux particuliers et aux entreprises, ont été mis en place:

- une antenne d'inspection itinérante en hygiène alimentaire à l'abattoir de Sarrebourg,
- un service de certification à l'exportation des denrées animales ou d'origine animale aux abattoirs de Metz et de Sarrebourg.

L'Aïd-El-Kébir

La journée du sacrifice qui s'est déroulée les 6, 7 et 8 novembre 2011 dans les quatre abattoirs temporaires "historiques" du bassin houiller a mobilisé d'importants moyens humains (20 personnes) tant au niveau de l'organisation préalable, en lien avec les associations culturelles, qu'au niveau de l'inspection sanitaire à proprement parler.

Près de 3 800 agneaux et 400 bovins ont été sacrifiés à cette occasion.

Tonnage des abattoirs de Moselle

	Abattoir de Metz	Abattoir de Sarreguemines	Abattoir de Sarrebourg
Porcs	614 T		2 638 T
Gros Bovins	24 300 T	24 912 T	2 878 T
Ovins	0,15 T		620 T
Veaux	140 T	53 T	186 T
Equidés	6 T		
Total	25 061 T	24 965 T	6 322 T

Source : DDPP

La santé et la protection animale

Evolution du foyer de peste porcine classique

Après la fièvre aphteuse, la peste porcine classique (PPC) est sans aucun doute la maladie contagieuse (épizootie) la plus grave des suidés domestiques et sauvages (porcs et sangliers). Elle n'est pas transmissible à l'homme, mais elle représente un fléau économique majeur car elle entraîne une forte mortalité des animaux ; elle exige en outre l'élimination et la destruction de tous les animaux des élevages contaminés par le virus et elle impose non seulement des restrictions aux mouvements des porcins autour des foyers mais aussi des contraintes commerciales au niveau international.

Compte tenu d'une situation sanitaire favorable dans la zone des Vosges du Nord (Moselle et Bas-Rhin) et du Palatinat (Allemagne, dernier cas en avril 2009) et suite à une décision de la Commission, cette zone n'est plus considérée comme infectée. La surveillance se poursuit néanmoins sur les sangliers tués à la chasse dans cette zone. Des prélèvements sont systématiquement réalisés en vue d'analyse. Les chasseurs ne peuvent disposer des carcasses qu'après l'obtention des résultats et l'autorisation expresse de l'Etat.



Crédits photos: DDT

Foyers de septicémie hémorragique virale chez deux pisciculteurs du département

La septicémie hémorragique virale (SHV) est, avec la nécrose hématoépithéliale infectieuse

(NHI), l'une des deux principales maladies des poissons réglementées en France.

Deux piscicultures du département ont été touchées en avril 2011. Un arrêté préfectoral portant déclaration d'infection (APDI) a été pris. Une zone de confinement a été instaurée sur le site des piscicultures et un périmètre de surveillance délimité dans les communes hydrologiquement liées.

Les pisciculteurs ont réussi à valoriser une partie de leur production dans des filières spécifiques. Ils ont repris leur activité à l'automne mais les pertes financières qu'ils ont supportées sont conséquentes.

Une détection précoce du virus de Schmallenberg grâce à la sensibilisation du monde de l'élevage

Le virus appelé "Schmallenberg", du nom de la ville allemande à l'origine des premiers cas identifiés en novembre 2011, serait responsable chez les ruminants d'une maladie foetale, provoquant des avortements ou des malformations chez les nouveaux nés.

Avec l'apparition des premiers cas français de la maladie de Schmallenberg en Moselle, un groupe technique rassemblant les experts locaux et les acteurs de ce dossier a été constitué par décision du Préfet le 30 janvier 2012 et un vaste réseau de surveillance et d'information a été mis en place.

L'heure est actuellement au soulagement : 97 élevages ont été confirmés infectés en Moselle (42 élevages ovins et 55 en bovins) ce qui reste modéré. De plus, les animaux ont rapidement développé les anti-corps nécessaires pour se défendre. La surveillance est toutefois maintenue au niveau national.

Protection animale des animaux de rente



Crédits photos: DDPP

Un cheptel de 500 moutons a dû être pris en charge, suite à la défaillance de l'éleveur. Cette action a été menée, par les services de l'Etat, en collaboration avec les partenaires professionnels et le parquet, démontrant la bonne coopération qui existe dans le département dans la gestion de dossiers techniquement, juridiquement et humainement complexes.

Activité de certification

L'organisation de la certification des animaux à l'export et aux échanges, acte qui ne peut être réalisé que par un vétérinaire officiel, est fragile du fait du nombre restreint de vétérinaires agents de l'Etat.

En 2011, les échanges d'animaux ont augmenté de 40%, mobilisant un inspecteur à temps complet sur ce domaine.

La protection des végétaux

Le déploiement du dispositif de surveillance a été poursuivi suite à la découverte d'un nématode du pin (vers transporté par un insecte vecteur longicorne, pouvant provoquer une mort rapide de l'arbre par "asphyxie") sur des palettes du chantier d'aménagement de la place de la république à METZ et en provenance du Portugal.

Les prélèvements réalisés se sont révélés négatifs, et aucun des insectes piégés n'était porteur du nématode du pin. Il est donc envisagé d'alléger le dispositif de surveillance en 2012.

La Lorraine est également concernée par une contamination des Prunus (questchiers et mirabelliers) par le Plum Pox Virus (PPV), agent causal de la maladie de la Sharka, organisme de lutte obligatoire. A ce titre, ont été suivis en Moselle en 2011 :

- un foyer "professionnel" chez un arboriculteur, conduisant à l'arrachage d'arbres dans le verger concerné par la contamination ;
- un foyer "sauvage" avec une contamination massive de l'environnement (haies, bordures de route...) dans l'est mosellan, 73 communes étant concernées.

Ce dernier foyer, qui concerne essentiellement des vergers abandonnés et des haies, nécessitera en 2012, une expertise (INRA, ministère) pour adapter le dispositif de lutte à la configuration du foyer.

La protection du consommateur

Litiges de consommation

En 2011 encore, l'accueil des consommateurs (accueil physique, téléphonique, et réponse aux courriers - courriels) a représenté une part importante de l'activité des services de l'Etat.

667 dossiers, dont presque la moitié ont concerné des litiges entre consommateurs et fournisseurs de services de communications électroniques (opérateurs de téléphonie fixe ou mobile, câblo-opérateurs et autres fournisseurs d'accès à Internet).

Le début de l'année 2011 a connu un surcroît de litiges consécutifs à l'attitude adoptée par l'un des opérateurs à la suite de l'augmentation du taux de TVA applicable aux contrats en cause (172 plaintes pour la plupart réglées de manière amiable).

Ventes à distance et commerce électronique : une augmentation des plaintes et des contrôles

Le secteur des ventes à distance, principalement via Internet est en plein essor.

Certains opérateurs s'engagent dans cette activité sans mesurer les impératifs "logistiques"

qu'elle peut impliquer pour eux et avec une connaissance par trop limitée de l'ensemble des réglementations auxquelles ils sont assujettis. Il en résulte des absences ou des problèmes de livraison générateurs de plaintes de consommateurs lésés.

En 2011, 196 dossiers de plaintes ont été traités (dont 68 concernaient des sites implantés en dehors de la Moselle, parfois à l'étranger qui ont été réorientés vers les Directions territorialement compétentes) et 25 sites Internet ont fait l'objet de contrôles en Moselle.

Ces contrôles ont donné lieu à des suites allant de la procédure contentieuse aux rappels de réglementation en passant par l'édition de mesures administratives.

Ces dernières portaient, dans la majorité des cas sur une demande de modification ou de création de conditions générales de vente, parfois inexistantes, parfois incomplètes mais comportant aussi fréquemment des clauses illicites ou abusives.

Sécurité des produits industriels et des services

Les principales actions marquantes en matière de sécurité du consommateur ont concerné :

- les détecteurs autonomes avertisseurs de fumée,
- les articles de puériculture (porte enfant souple, nacelles à oscillation verticale "baby bouncer"),
- les jouets,
- les pansements,
- l'inflammabilité des tentes de camping,
- l'explosion de matelas gonflable électrique liée à une mauvaise utilisation,
- deux personnes brûlées par contact avec des produits détergents dans une laverie automatique.

En outre, de nombreux autres articles ont fait l'objet de retrait/rappel, en raison de leur non-conformité, voire de leur dangerosité.

Une enquête sur le tourisme culturel en Moselle

Dans le cadre d'une enquête régionale sur les nouvelles formes de tourisme en Lorraine, une enquête a été effectuée sur le tourisme culturel dans le département et consécutivement à l'ouverture du Centre POMPIDOU-Metz qui avait déjà fait, pour sa part, l'objet de contrôles.

Pour information, les autres départements lorrains se chargeaient simultanément et respectivement de contrôles, dans les secteurs du tourisme militaire (55), du tourisme industriel (54) et du tourisme thermal (88).

Ce sont sept sites mosellans qui ont ainsi fait l'objet de contrôles :

- le musée Georges de la Tour à Vic-sur-Seille,
- le musée de la Cour d'Or à Metz,
- le Château de Malbrouck à Manderen,
- le château de Sierck-les-Bains,
- le parc animalier de Sainte Croix à Rhodes,
- le petit train d'Abreschviller,
- l'office du Tourisme de Metz.

Les contrôles ont permis de demander aux exploitants de corriger les quelques anomalies constatées, ce qui a été fait.

Eaux de loisirs

Les 19 sites de baignades ont été inspectés. 18 profils de vulnérabilité des sites de baignades ont été réceptionnés et instruits. 97 prélèvements et analyses ont été gérés au titre du contrôle sanitaire. 33 piscines ont été inspectées et le suivi des résultats du contrôle sanitaire a été assuré dans les 99 établissements du département.

Le contrôle des échanges internationaux

Des opérations de contrôles conjoints internationales associant la douane, la police, la gendarmerie, les magistrats et leurs homologues néerlandais sont organisées mensuellement depuis fin juin 2011.



Crédits photos: DDPP

Une politique de contrôles communs Douanes-DIRECCTE est menée en matière de viticulture et de sécurité des produits, ainsi que dans le cadre de l'opération interministérielle "vacances". Le protocole de coopération régionale a été signé le 1er décembre 2011.

Lutte contre la fraude

La lutte contre les produits de contrefaçon s'effectue :

- lors des contrôles liés au dédouanement des produits, notamment dans le fret express, mais aussi dans les envois Chronopost,
- lors de contrôle de la circulation sur les grands axes (conteneurs en provenance d'Extrême-Orient débarqués dans les ports du nord de l'Europe, poids lourds en provenance du sud de l'Europe).

En matière de lutte contre les produits contrefaits, l'année 2011 se caractérise par des saisies significatives dans le fret commercial, 17 342 articles ayant été saisis en Moselle.

En raison de l'impossibilité récente de contrôler les véhicules légers à l'observatoire de Dudelange-Zoufftgen, une réflexion est actuellement engagée pour déterminer une nouvelle méthodologie de contrôle à l'entrée et à la sortie de France par l'axe A31.

Des opérations de contrôles conjoints internationales associant l'ensemble des brigades de la direction interrégionale des douanes de Metz et, en cas de besoin, des brigades des directions douanières limitrophes, seront organisées régulièrement en 2012.

Sûreté / sécurité

L'amendement sûreté-sécurité du Code des Douanes communautaire est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011 et a entraîné la mise en application du système de contrôle des importations en matière de sûreté-sécurité ICS (Import Control System).

Avec près de 280 000 passagers en 2011, l'aéroport de Metz Nancy Lorraine affiche une activité en progression de 9,8 % par rapport à 2010.

137 656 passagers ont emprunté les lignes régulières et 115 043 passagers (+1,3 %) ont emprunté des vols charter principalement vers la Tunisie, le Maroc et la Turquie.

Les contrôles de sûreté sont effectués par la gendarmerie de l'air et la brigade de Metz BSI (Brigade de Surveillance Intérieure) qui assure le contrôle des voyageurs.



ACCOMPAGNER LE MONDE ECONOMIQUE

La Moselle a connu globalement une situation économique plus favorable que les autres départements lorrains. Elle a profité notamment de la bonne santé et du dynamisme économique des entreprises allemandes implantées sur son sol, notamment les sous-traitants automobiles.

En outre, plusieurs grandes entreprises ont annoncé des projets de développement ou de création d'activité, comme PSA, SMART, Viessmann, Total, Neuhauser, Ecomouv' ou encore Center Parcs, qui n'ont pas été remis en cause par la conjoncture économique actuelle.

De même, la sélection du projet d'institut de recherche technologique M2P parmi les cinq projets retenus au plan national a constitué un signal positif fort pour la Moselle. Il concentrera des compétences et des équipements entre acteurs industriels et académiques autour des matériaux, de la métallurgie et ses procédés.

Sur le front de l'emploi, la Moselle a également connu une situation plus favorable que la région Lorraine et la France entière ; le Luxembourg reste toujours aussi attractif et le nombre de travailleurs frontaliers continue d'augmenter. L'année 2011 reste assez positive avec 1 422 emplois nouveaux en Moselle, malgré le repli enregistré à partir de l'automne.

En effet, la dégradation générale de la situation économique, tant en termes de croissance que de création d'emplois, ne s'est fait ressentir que fin 2011 en Moselle.

Pour y répondre, la mobilisation des services de l'Etat a été immédiate avec la création du Comité Régional de l'Industrie, du Financement et de l'Innovation en Lorraine (CRIFIL) en 2012 et le renforcement de l'action des Services Publics de l'Emploi Locaux (SPEL), autour des sous-Préfets d'arrondissement.

C'est dans cette même volonté d'agir au plus près des acteurs économiques qu'a été nommé, à la fin du premier semestre 2012, en Lorraine un commissaire au redressement productif, dont le rôle sera d'accompagner le plus en amont possible les entreprises en difficulté, afin de préserver les emplois.

Favoriser le développement économique

Le bilan 2011 de l'activité économique est globalement positif en Lorraine et notamment en Moselle, pour l'industrie, les services marchands et la construction.

Ainsi, après une chute de 13% en 2009, le chiffre d'affaires des entreprises en Moselle a augmenté de 2,5% en 2010 et de 4% en 2011.

Environ 14 500 entreprises ont été créées en Lorraine, plus de 6500 en Moselle, avec un recul important des projets sous la forme d'auto-entreprise. Si le nombre de créations est à la baisse, -13,7 % par rapport à 2010, le nombre de défaillances a parallèlement baissé.

Ces chiffres couvrent toutefois des réalités contrastées selon les secteurs d'activité.

L'Etat à l'écoute des entreprises

L'Etat est resté attentif à ces évolutions lors de réunions mensuelles de suivi de l'économie. Ces réunions rassemblent autour du Préfet, les acteurs économiques locaux, les unions départementales des organisations syndicales, la banque de France, Pôle emploi et les services de l'Etat. La situation économique et sociale y est présentée et analysée. Les rencontres sont également l'occasion d'évoquer un point particulier, comme l'évolution de l'emploi public, les aides de l'Etat aux entreprises...

Par ailleurs, pour approfondir la connaissance du tissu industriel, afin d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques, et de préparer des programmes d'actions adaptés aux besoins des entreprises, environ 80 visites de prospection, de suivi ou d'évaluation d'actions engagées ont été réalisées dans des entreprises ou structures implantées en Moselle au cours de l'année.

Différentes actions d'accompagnement et d'écoute des chefs d'entreprises ont également été mises en œuvre :

- la médiation inter-entreprises ;
- la tenue d'assises régionales de la simplification administrative ;

- l'instauration de correspondants départementaux des PME au sein des DIRECCTE ayant pour mission d'accompagner l'entreprise dans ses démarches et faciliter ses relations avec l'administration ;
- le déploiement de référents pour 90 entreprises lorraines de taille intermédiaire et PME à fort potentiel de croissance, chargés d'aider ces entreprises à concrétiser les projets nécessaires à leur croissance.

Le Business Info Clic

Créé en avril 2011 sur le site internet de la DIRECCTE, il répond au souhait de mettre à disposition des entrepreneurs une procédure unifiée d'information et d'orientation.

Cette procédure de saisie en ligne a tout de suite trouvé un public plus élargi puisque les associations en situation d'employeur et les particuliers auto-entrepreneurs ont été les premiers à bénéficier de ce nouveau service.

Accompagner les entreprises dans leurs projets d'investissement

L'Etat se mobilise pour accompagner les projets des entreprises, à la fois par des dispositifs financiers et par le suivi et l'accélération des procédures administratives, qui constituent souvent le préalable au démarrage de nouvelles activités.

Un accompagnement concerté et individualisé

Des comités de pilotage "ad-hoc" sont organisés en tant que de besoin pour faciliter la réalisation de projets industriels ou la reconversion de friches industrielles, comme :

- **SMART à Hambach** : l'usine produira une nouvelle gamme de véhicules électriques, SMART ED, à partir de fin 2012 et la 3^{ème} génération de la SMART FORTWO en 2014. Le 2nd projet représente un investissement de

200 millions et permettra la création de 80 à 150 emplois ;

- **SUN POWER à Porcelette** : la nouvelle usine de fabrication de panneaux solaires a été inaugurée au début 2012 avec 80 emplois créés sur le Composite Park. La commune de Porcelette a été classée en zone à finalité régionale (AFR) par l'Etat et la création du Composite Park soutenue par les conventions de revitalisation signées entre TPF et l'Etat ;
- **le projet de stockage de l'entreprise DODO** sur le site de l'ancienne "vente au carreau" à **Saint-Avold**, suivi par le Sous-Préfet de Forbach, a entraîné la création d'une vingtaine d'emplois.

La décision de la société **ECOMOUV'** d'implanter son centre d'exploitation sur la base aérienne 128 de Metz-Frescaty constitue un exemple emblématique du travail collaboratif mené par l'Etat et les collectivités, ici en l'occurrence, Metz-Métropole et son agence de développement. Ecomouv' est chargée, dans le cadre d'un partenariat public-privé avec l'Etat, de collecter l'écotaxe poids lourds, l'une des mesures phares du Grenelle de l'environnement. Cette taxe devra être acquittée par tous les véhicules de plus de 3.5 tonnes, français et étrangers qui emprunteront le réseau routier taxé à partir de mi-2013. Le centre d'exploitation doit à terme employer 300 salariés.

Le soutien financier de l'Etat par des fonds dédiés

La mobilisation du Fonds d'Industrialisation des Bassins Miniers (F.I.B.M.) a permis la réalisation d'infrastructures de qualité et la modernisation des outils de production assurant le maintien des entreprises sur le territoire. C'est ainsi que 18 projets de création ou de développement d'entreprises devant générer plus de 500 emplois ont été soutenus en 2011 par le F.I.B.M.

En 2011,
5 entreprises lorraines, dont 4 en Moselle ont été soutenues au titre de la prime d'aménagement du territoire (PAT), soit 1.940.000 € contribuant à l'économie mosellane.

Le fonds de restructuration de défense, FRED, intervient pour les projets de redynamisation des sites de la défense et notamment, pour les projets des entreprises pouvant conduire à la création d'emplois. En 2011, sur l'agglomération messine, 5 projets d'entreprises devant créer près de 320 emplois ont bénéficié de 416 800 €. 5 autres projets, situés sur le secteur de Dieuze sont soutenus au niveau national, pour plus de 1,1 millions € portant sur les investissements matériels, la formation et la création d'emploi.

Les interventions financières du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac) en faveur d'opérations de redynamisation des activités commerciales et artisanales des centres villes et des territoires ruraux ont atteint plus de 370 000 €.

Les conventions de revitalisation

Destinées à redynamiser les bassins d'emploi touchés par des restructurations engagées par des entreprises de plus de 1000 salariés, les conventions de revitalisation ont pour objectif la création d'autant d'emplois qu'il en a été détruit sur ces territoires.

Le bilan des 3 conventions de revitalisation arrivées à terme en 2011 est positif, puisqu'elles ont dépassé leurs objectifs avec la création de 578 emplois pour un objectif initial de 538. 5 nouvelles conventions ont été signées en 2011 portant le nombre des conventions en cours à 17, avec un objectif de création de plus de 2 300 emplois.

Favoriser l'innovation : l'IRT

Au titre du programme des Investissements d'Avenir, le projet d'Institut de Recherche Technologique (IRT) M2P, a été sélectionné avec 5 autres au niveau national parmi 15 candidatures.

Il concentrera des compétences et des équipements partagés entre acteurs industriels et académiques autour des matériaux, de la métallurgie et des procédés. Cet IRT sera implanté à Metz avec des sites secondaires à Belfort-Montbéliard et Troyes.

Au travers de partenariats stratégiques publics-privés en matière de recherche, de formation et d'innovation, cet IRT permettra de renforcer les

écosystèmes constitués par les pôles de compétitivité et d'atteindre l'excellence dans des secteurs d'avenir. Cet IRT, à l'horizon de 10 années, représente un budget de 110 millions d'euros financés à hauteur d'environ 50% par l'Etat, 300 chercheurs d'ici 2021 et 15 000 m² de plateformes technologiques.

Soutenir les entreprises en difficulté

Une cellule de veille, regroupant la DRFIP, la Préfecture, la DIRECCTE, la Banque de France et l'URSSAF, se réunit régulièrement en soutien aux entreprises en difficulté : 13 entreprises employant près de 500 emplois ont été suivies à ce titre.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention de revitalisation d'ARCELORMITTAL Gandrange, un programme collectif d'actions à destination des sous-traitants de la sidérurgie a été mis en œuvre de 2009 à 2011.

Cette opération a bénéficié d'un soutien de l'Etat à hauteur de 344 000 € et permis :

- la mise en œuvre de diagnostics stratégiques auprès de 45 entreprises,
- l'accompagnement de 36 d'entre elles dans leur projet de développement par des interventions autour de thématiques telles que la fonction commerciale, le pilotage, le coaching de dirigeants, l'outil de production, la diversification...,
- enfin, des sessions de sensibilisation ont été organisées à destination des dirigeants sur des thèmes identifiés lors des diagnostics.

Le chômage partiel

En 2011, la mobilisation du chômage partiel s'est poursuivie pour prévenir des licenciements économiques dans des entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles.

Plus de 200 demandes ont été déposées en 2011. La baisse déjà constatée en 2010 par rapport à 2009, année de crise conjoncturelle, se poursuit. Le niveau des demandes est ramené à celui de 2008. Le nombre de salariés concernés suit cette même tendance.

Les conventions d'activité partielle de longue durée (APLD)

Ce dispositif permet aux entreprises en difficulté de diminuer leur activité avec une indemnisation des salariés prise en charge pour partie par l'Etat et l'UNEDIC, à la condition de maintenir les emplois ainsi soutenus sur une durée double de la période indemnisée. Environ 40 conventions ont été signées en 2011.

Ce dispositif est utilisé dans le cadre de l'arrêt temporaire du haut fourneau de Florange (P6) par ArcelorMittal : une convention APLD a été signée pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2012, portant sur 1 511 salariés et 136 240 heures, conditionnée par la maintenance des installations du haut fourneau dans une perspective de reprise d'activité. Cette convention a été prolongée courant 2012. Ce dispositif a également été proposé aux sous-traitants de l'entreprise, qui font l'objet d'un suivi particulier.

Les licenciements économiques

Le nombre de licenciements pour motif économique notifié aux services de l'Etat en 2011 est en recul par rapport aux années écoulées.

Les cinq premiers mois de 2012 enregistrent néanmoins une recrudescence des procédures, au-delà du succès des ruptures conventionnelles.

Evolution des licenciements pour motif économique

2011 : 599 entreprises – 1 981 emplois
2010 : 778 entreprises – 2 911 emplois
2009 : 1 117 entreprises – 6 154 emplois

Soit une diminution de 23% des entreprises concernées et de 33 % en nombre de salariés licenciés

8 plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) ont été notifiés en 2011 touchant plus de 700 salariés. Ces plans de sauvegarde ont donné lieu à une intervention systématique des services.

Se mobiliser pour l'emploi

Sur le front de l'emploi, le taux de chômage s'est élevé à 9,6% en Moselle au 4^{ème} trimestre 2011, avec une progression régulière mais plus contenue sur l'année que pour la région lorraine et le plan national. Cette tendance se poursuit au premier trimestre 2012, avec un taux de chômage départemental de 9,8 %. La progression mosellane reste la plus modérée des quatre départements lorrains.

Taux de chômage par bassin d'emploi

	4 ^{ème} trim 11
Metz	9,7 %
Thionville	9,6 %
Bassin Houiller	11,7 %
Sarreguemines	9,1 %
Sarrebourg	7,2 %

Le nombre de demandeurs d'emploi (catégorie A) est de 48 210 à fin Février 2012, ce qui représente une diminution de 0,2% sur un mois mais une hausse de 4,4% par rapport à février 2011. Cette augmentation reste inférieure au niveau national (+6,2%) et régional (+5,9%)

En ce qui concerne les catégories de public, le nombre de jeunes de moins de 25 ans demandeurs d'emploi connaît certes une hausse annuelle de + 2,9% sur un an, mais qui reste inférieure à celle de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Par contre, le nombre de demandeurs d'emploi de très longue durée, inscrits depuis 2 ans et plus à Pôle emploi, a augmenté de 19,5% entre février 2012 et février 2011 et ceux de 3 ans et plus, de + 51,2%.

Ce sont là les deux publics prioritaires de la politique active de lutte contre le chômage, conduite par l'Etat et qui doit mobiliser tous les acteurs du service public de l'emploi, notamment Pôle emploi, les Missions Locales, les collectivités locales dont le Conseil Général et le Conseil Régional, avec les entreprises et le soutien des branches professionnelles, en particulier pour l'insertion et la formation professionnelle des jeunes par l'alternance.

Les grands secteurs d'activité

Entre Décembre 2010 et Décembre 2011, la Moselle est passée de 217 736 à 219 158 emplois, soit un gain +0,7 %.

Fin 2011, la répartition des salariés par secteur d'activité et son évolution par rapport au 4^{ème} trimestre 2010 est la suivante :

Industrie	58 535 salariés	26,7 %	-0,3 %
Construction	21 064 salariés	9,6 %	-0,5 %
tertiaire	139 557 salariés	63,7 %	+1,25 %

L'emploi dans l'industrie est en recul, mais les variations sont importantes selon le secteur industriel examiné et au regard des données nationales. Ainsi, certaines entreprises, telles que PSA et son nouveau moteur EB, développent des produits qui conduiront à de nouvelles embauches.

Pour renforcer l'attractivité des secteurs industriels et de leurs métiers, particulièrement auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi, les Etats Généraux de l'Industrie ont initié en 2011 la première édition de la "**Semaine de l'industrie**". Celle-ci permet au grand public, en particulier aux jeunes et aux demandeurs d'emploi, de découvrir l'industrie et ses métiers.



Semaine de l'Industrie à Faulquemont
Crédits photo : Préfecture de la Moselle

L'emploi salarié continue sa progression dans le domaine tertiaire, avec notamment l'implantation de groupes tels que ARVATO-COMMUNICATION à Metz.

Les emplois de services aux personnes constituent un secteur significatif en Moselle avec plus de 260 organismes agréés en Moselle et un effectif de 5 800 personnes représentant 2 500 équivalents temps plein.

Ce secteur de l'économie sociale bénéficie du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) conventionné à hauteur de 150 000 € par l'Etat. En 2011, plus d'une trentaine de structures ont ainsi pu bénéficier de diagnostics et de prestations d'ingénierie.

Ce secteur, essentiel aux personnes âgées notamment, connaît pour les associations les plus importantes, une période de transition difficile que l'Etat accompagne.

Les restructurations hospitalières

De même, les restructurations hospitalières en cours, rendues nécessaires en raison de surcoûts dans les bassins houillers et ferrifères, sont suivies avec une attention particulière, en termes de gestion des ressources humaines, de reconversion, mais aussi de rationalisation des plateaux techniques, par l'agence régionale de santé et la Préfecture de Région, qui se sont fortement investies pour faciliter les procédures de reprise et sécuriser les contrats de retour à l'équilibre financier.

L'emploi intérimaire et l'offre d'emploi connaissent un recul sensible au cours des derniers mois.

Le nombre de contrats d'intérim en cours à fin Janvier 2012 (8 675) est en recul de 22% par rapport à Janvier 2011 (11 176 contrats), mais reste supérieur à celui de Janvier 2010 (6 962).

Quant au nombre de contrats conclus au cours du mois de Janvier 2012, soit 21 038 contrats, il est relativement stable par rapport à Janvier 2011.

En Février 2012, plus de 3 600 offres d'emploi ont été collectées par Pôle emploi, nombre en baisse de 9,6% sur un an. Les offres d'emplois

durables qui représentent 40,8% de ces offres, sont en baisse de 7% sur un an.

La mobilisation du Service Public de l'Emploi

Le plan de mobilisation pour l'emploi 2011 a donné lieu à une action préfectorale importante de mobilisation des acteurs des Services Publics de l'Emploi Locaux avec un renforcement de la dimension territoriale des politiques d'emploi.

Les axes majeurs de ce plan :

- Associer plus étroitement les acteurs économiques ;
- Apporter des solutions aux offres d'emploi non pourvues ;
- Amplifier le développement de l'alternance ;
- Promouvoir les contrats aidés.

Promouvoir les contrats aidés

7 165 CUI (contrats unique d'insertion) - CAE (contrats d'accompagnement dans l'emploi) ont été réalisés sur le secteur non marchand dont 1 319 cofinancés par le Conseil Général, pour un coût total de 28,7 M€.

1 149 CUI-CIE (contrats initiative emploi) ont été réalisés sur le secteur marchand dont 65 cofinancés par le Conseil Général, représentant un engagement de 3,3 M€.

Ces contrats ont vocation à accompagner les personnes vulnérables vers l'emploi.

L'insertion par l'activité économique

L'accès et le retour à l'emploi des publics les plus en difficulté passent en grande partie par les dispositifs de l'insertion par l'activité économique. Ce sont presque 2,3 millions d'euros qui ont été mobilisés en 2011 au bénéfice des associations, ateliers et chantiers d'insertion, en plus des contrats aidés.

Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des jeunes

Le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) a été signé par l'Etat et le conseil régional le 30 juin 2011. Son objectif prioritaire est de répondre aux besoins des lorrains en matière de formation, qu'il s'agisse de formation initiale ou continue.

Les 8 Missions Locales de Moselle ont suivi près de 18 000 jeunes sur l'année, mobilisant plus de

2 600 places du dispositif CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale), dont 16,5% pour des jeunes issus des ZUS. Ce dispositif s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. 44% des jeunes sortis du dispositif en 2011 étaient en situation de CDI ou CDD.

Plus de 3 millions € pour l'offre de service des missions locales et environ 1,05 millions € pour l'allocation CIVIS ont été alloués par l'Etat.

Amplifier le développement de l'alternance

Les contrats en alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation) constituent une voie d'accès privilégiée à l'emploi, par l'acquisition d'une qualification et d'une expérience professionnelle.

Le CPRDFP s'est d'ailleurs fixé comme objectif, d'atteindre 23 000 alternants d'ici 2015, dont 16 500 à fin 2011.

Le développement de l'alternance est une priorité du Service Public de l'Emploi pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et permettre aux entreprises de disposer d'une main d'œuvre qualifiée.

4 571 contrats d'apprentissage ont été enregistrés au cours de la campagne 2010-2011.

2 033 contrats de professionnalisation ont été signés

Dans ce contexte, la Sous-préfète de Château-Salins a été chargée par le Préfet d'une mission pour le développement de l'alternance et le Service Public de l'Emploi s'est mobilisé sous son impulsion pour définir, courant de l'automne 2011, un plan d'action "2012 l'alternance en Moselle pour un métier".

- Les objectifs de ce plan d'actions sont de :
- recenser, coordonner, faire émerger toutes les initiatives en Moselle autour de l'alternance ;
 - mettre à disposition l'exhaustivité des offres d'emploi en assurant la convergence vers Pôle emploi ;
 - diffuser sur les différents sites internet l'agenda de l'alternance.

2012, l'Alternance en Moselle pour un Métier
Plan d'action Alternance - 1^{er} Semestre 2012

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Bassin de Metz	25 Réunion de concertation sur le 1 ^{er} S ^{em} 2012	2, 3, 4 Journée de concertation sur l'alternance	12 Journée de concertation sur l'alternance	4, 11, 18, 25 Journée de concertation sur l'alternance	2, 9, 16, 23, 30 Journée de concertation sur l'alternance	6, 13, 20, 27 Journée de concertation sur l'alternance
Bassin sidérurgique	17 Journée de concertation sur l'alternance	17 Journée de concertation sur l'alternance	17 Journée de concertation sur l'alternance	17 Journée de concertation sur l'alternance	17 Journée de concertation sur l'alternance	17 Journée de concertation sur l'alternance
Sarrebourg-Château-Salins	19 Journée de concertation sur l'alternance	19 Journée de concertation sur l'alternance	19 Journée de concertation sur l'alternance	19 Journée de concertation sur l'alternance	19 Journée de concertation sur l'alternance	19 Journée de concertation sur l'alternance

L'objectif 2011 a été dépassé avec 17 100 contrats enregistrés en décembre, la Moselle y contribuant à plus de 50%.

Les politiques en faveur de l'emploi dans les zones urbaines sensibles

Les contrats d'autonomie

Le dispositif des contrats d'autonomie a démarré en octobre 2008 et vise l'insertion professionnelle des jeunes peu ou faiblement diplômés des zones urbaines sensibles.

Près de 230 entrées ont été enregistrées du 1^{er} janvier au 17 septembre 2011, date de la fin de l'offre de service de SODIE, l'opérateur privé chargé d'appliquer cette mesure. Plus de 1 100 contrats ont été conclus depuis le début du dispositif. Une cinquantaine de jeunes ont bénéficié à l'issue d'un emploi durable ou d'une formation qualifiante.

Les adultes-relais

Ce sont des postes de médiateurs dans les zones urbaines sensibles du département bénéficiant d'une aide de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances de près de 21 000 € par an. Les employeurs sont surtout des associations.

En 2011, sur une dotation de 71 postes, 9 conventions ont été élaborées et 68 étaient en cours à fin 2011.

L'accès à la qualification

Plus de 2 200 personnes se sont vues délivrer un titre professionnel ou un Certificat de Compétences Professionnelles relevant du Ministère du Travail. S'agissant de la Validation des Acquis de l'Expérience, on enregistre un recul des demandes par rapport à 2010 avec près de 80 dossiers déposés en 2011 (dont 80% déclarés recevables).



Anticiper les mutations économiques

En 2011, et dans un contexte économique encore fragile, les actions engagées en matière d'accompagnement et d'anticipation des évolutions de l'emploi et des compétences avec la mobilisation du Fonds National de l'Emploi (FNE) ont été poursuivies. L'action des services se décline en 3 axes :

Le dispositif FNE formation

Il met en œuvre des actions de formation afin de faciliter la continuité de l'activité des salariés face aux transformations consécutives aux mutations économiques et de favoriser leur adaptation à de nouveaux emplois. 12 conventions ont été mises en œuvre pour un montant prévisionnel de 269 000€. Le partenariat avec les services du Conseil Régional de Lorraine s'est poursuivi, permettant une prise en charge financière partagée des dossiers et évitant ainsi de multiplier les démarches administratives des entreprises auprès des deux financeurs.

L'aide au conseil au titre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

Une partie des coûts d'intervention d'un cabinet externe est prise en charge pour la réalisation d'un diagnostic et l'élaboration d'un plan d'actions en matière de GPEC. Cinq nouvelles conventions ont été mises en œuvre en 2011,

couvrant près de 870 salariés pour un coût de plus de 38 000 €.

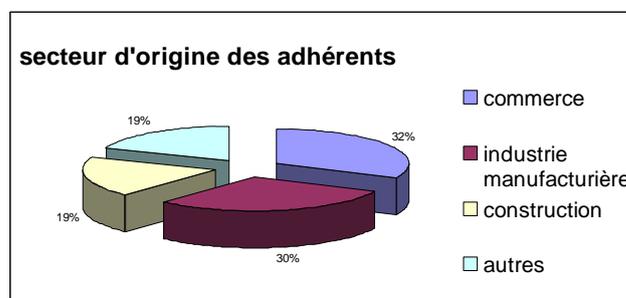
La GPEC Territoriale

Une réflexion a été lancée sur le territoire du Bassin Houiller dans le cadre de la convention de revitalisation d'ARKEMA. AFPA TRANSITION a été mandatée pour livrer un diagnostic opérationnel ciblant les faiblesses ainsi que les potentiels de développement de ce territoire, mais aussi proposer un plan d'actions pour la mise en œuvre d'une dynamique partenariale.

L'accompagnement des salariés licenciés pour motif économique

Le contrat de sécurisation professionnelle

Mis en place au 1^{er} septembre 2011, ce contrat offre aux licenciés économiques des mesures d'accompagnement et d'évaluation des compétences, avec des périodes de formation et de travail sur une période de 12 à 18 mois. Ce dispositif fait suite au contrat de transition professionnelle, expérimentation menée de 2009 à 2011, dont le bassin houiller a bénéficié. A mi-2012, près de 820 licenciés pour motif économique ont adhéré au dispositif en Moselle.



Ce dispositif est étendu depuis mars 2012, à titre expérimental, aux demandeurs d'emploi à durée déterminée ou intérimaires du bassin d'emploi de Metz.

Les conventions Allocations Temporaires Dégressives

Ces conventions favorisent la reprise d'une activité salariée des personnes licenciées pour motif économique, en assurant la prise en charge du différentiel entre la nouvelle rémunération inférieure à la précédente dans la limite de 300 € par mois sur 24 mois. 12 conventions de ce type ont été signées en 2011 au bénéfice de près de 360 salariés potentiels.

Assurer la protection des salariés

En 2011, l'action des services de l'inspection du travail a continué à s'inscrire dans les deux grands axes que sont la santé au travail et le dialogue social.

Les actions relatives à la santé au travail visent à prévenir les risques physiques (prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) et les risques psychosociaux. Elles s'inscrivent dans le cadre du Plan régional de santé au travail, qui a été validé par les partenaires sociaux réunis au sein du Comité régional de prévention des risques professionnels.

L'inspection du travail veille également au respect de la législation dans les domaines de la rémunération, de la durée du travail et du fonctionnement des institutions représentatives du personnel, ce qui contribue aussi à améliorer la qualité de vie des salariés.

Les principales priorités en 2011

- Prévenir le risque cancérigène, mutagène et reprotoxique ;
- Contrôler l'application de la réglementation en matière d'évaluation des risques ;

- Veiller à la qualité du dialogue social ;
- Renforcer et participer à la coordination des actions de lutte contre le travail illégal ;
- Mieux contrôler les prestations transnationales ;
- Participer aux campagnes nationales spécifiques sur le risque routier professionnel et les chantiers forestiers.

Chiffres clés 2011

- Plus de 3700 contrôles en entreprise ;
- Une centaine de procès-verbaux dont une quarantaine pour le travail illégal ;
- Près de 4 200 demandes de ruptures conventionnelles du contrat de travail homologuées en 2011 (contre environ 2 900 en 2010)



CONCILIER DEVELOPPEMENT ET PROTECTION DU TERRITOIRE

La politique d'aménagement du territoire de la Moselle a été marquée en 2011 par des avancées significatives dans plusieurs projets d'envergure régionale et départementale.

La création de l'établissement public d'aménagement de l'OIN Alzette-Belval et la conclusion d'une convention financière pour la construction d'une plateforme portuaire multimodale le long de la Moselle en sont les exemples les plus emblématiques.

Pour d'autres projets, la dynamique déjà enclenchée en 2009 et 2010 s'est largement poursuivie, voire amplifiée sur 2011. C'est le cas du Center parcs, qui a annoncé un agrandissement de ses capacités d'accueil, et également du Centre Pompidou-Metz, qui a dépassé, au cours de l'année, le million de visiteurs.

La politique des transports, qui participe au développement du territoire, a fait l'objet d'un certain nombre de chantiers, d'importance variée, notamment dans les domaines ferroviaire et routier.

Si l'Etat accompagne l'ensemble de ces projets d'aménagement, il veille aussi à leur cohérence, dans l'objectif de parvenir à un développement durable, maîtrisé et équilibré des espaces et des territoires, tant urbains que ruraux.

La préservation des terres agricoles, la protection de la biodiversité et des ressources naturelles, telles que l'eau ou l'air, et le développement des énergies renouvelables constituent ainsi des priorités à part entière de la politique d'aménagement de la Moselle.

Grands projets et infrastructures

Les projets structurants du territoire

L'année 2011 a vu la concrétisation de projets d'envergure régionale comme l'Opération d'Intérêt National (OIN) Alzette-Belval et la plateforme multimodale.

Ainsi, un pas de plus a été franchi dans le projet d'aménagement du secteur d'Alzette-Belval avec la création, par décret du 8 mars 2012, d'un Etablissement Public d'Aménagement (EPA). Cette structure, adossée à l'Etablissement public foncier de Lorraine (EPFL), qui assure le rôle d'opérateur foncier sur le périmètre de l'OIN, est composée de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales. Elle aura notamment pour rôle de mener à bien l'aménagement des différents secteurs à enjeux, comme la friche industrielle de Micheville, ou encore l'écoquartier de Rédange.

La mise en place d'une convention financière entre les différents partenaires constitue également une avancée significative pour le projet de plateforme multimodale le long de la Moselle. La création de la plate-forme sera réalisée en trois phases (2013, 2020 et 2030). Pour la réalisation de la 1^{ère} phase, le site de Metz bénéficiera d'une subvention au titre du Contrat de plan Etat-Région (CPER), ainsi que de fonds provenant du Contrat de Revitalisation du site de défense de Metz et de son agglomération (CRSD).

Dans le domaine du tourisme, le Center Parcs du Domaine des trois forêts, ouvert depuis mai 2010, a annoncé une seconde tranche pour 2012-2014, portant sur la création de 190 cottages en plus des 800 déjà existants. 4 permis ont déjà été déposés, avec des retombées économiques positives dans le pays de Sarrebourg. Un comité de pilotage réunissant l'Etat, les collectivités locales et les dirigeants de Pierre et Vacances et placé sous la présidence du sous-Préfet de Sarrebourg, se réunit à échéances régulières dans le cadre de cette seconde phase de construction.

Le projet de transport en site propre de l'agglomération messine, METTIS, a également mobilisé les services de l'Etat en 2011, qui ont travaillé de concert avec la ville de Metz et Metz Métropole pour faire aboutir les différentes procédures administratives. Par ailleurs, le projet ayant obtenu un financement au titre de l'appel à projets "transports urbains" du ministère du développement durable, une série d'indicateurs a été définie afin de mesurer ses effets, en terme environnemental. Il est financé au titre du CRSD de Metz et de son agglomération à hauteur de 10 millions d'euros.



Le premier véhicule METTIS, au salon des transports publics à Paris
Crédits photos : Florian BURGER, METZ METROPOLE

Infrastructures routières

Les investissements pour le développement des infrastructures routières s'élèvent à 4 556 897 € en 2011 et se répartissent essentiellement sur 5 opérations :

- la requalification de la déviation de Rombas (RN52) par la réalisation de protections phoniques pour les riverains de Vitry-sur-Orne et Rombas ;
- la mise à 2x2 voies de la RN61 à hauteur de Woustwiller, avec la réalisation d'un passage faune ;
- les études et travaux complémentaires sur la VR52, section A4-Vitry ;
- la poursuite des études de mise à 2x2 voies de la RN4 entre St Georges et Héming ;

- des travaux de finitions et en particulier des aménagements paysagers sur la 3^{ème} voie Jouy-Fey (A31) et la déviation de Creutzwald (RN33).

7 millions d'€

Ont été investis en 2011 pour des travaux visant à assurer la sécurité des usagers sur l'A31 entre Metz Nord et Richemont.

Ils ont consisté en la réhabilitation des chaussées, la minéralisation du terre-plein central, l'élargissement des bandes d'arrêt d'urgence et la suppression des installations vétustes.

Par ailleurs, fin 2011, l'Etat et le Conseil Général se sont accordés sur le cofinancement de deux opérations routières majeures du plan départemental de modernisation des itinéraires : la VR52 et la RN4.



Crédits photos : réseau ferré de France

On peut enfin signaler la poursuite des travaux de construction de la LGV est. Le montant des investissements s'élève à 2,01 Milliards d'€ dont 33 % sont financés par l'Etat.

11 millions d'€

Ont été consacrés en 2011 à des travaux d'investissements pour la rénovation et la modernisation des ouvrages sur la Moselle canalisée.

Ces travaux ont concerné, par exemple, les écluses de Talange, Metz, Thionville ou encore les barrages d'Apach et d'Argancy.

Infrastructures ferroviaires

S'agissant des infrastructures ferroviaires, 3 160 032 € ont été mobilisés en 2011 pour le département de la Moselle.

- L'aménagement du nœud ferroviaire de Metz, financé à hauteur de 50% par l'Etat, est actuellement en phase préparatoire et permettra, entre autres, d'accroître la capacité de la gare avec la création de deux quais supplémentaires.
- Les aménagements de pôles d'échange multimodaux autour des gares de Forbach, Reding, Sarreguemines et Thionville visant à améliorer l'accès aux transports collectifs, ont été engagés.
- L'intermodalité est en cours de développement au niveau des tarifs et de la délivrance de billets, avec la mise en place d'un support de paiement standardisé compatible entre les différents réseaux lorrains.
- La création d'un système d'information multimodal à l'échelle de la Lorraine permettra d'associer, par étape, les Autorités Organisatrices de Transports de Moselle.

L'accompagnement des restructurations militaires

Après la signature du CRSD de Metz en 2010, le contrat de redynamisation du site de défense de Dieuze a été présenté et validé en comité technique interministériel le 30 novembre 2011 et signé le 8 décembre 2011 en présence de M. Gérard LONGUET, Ministre de la défense.

Le montant total des projets soutenus par le CRSD de Dieuze s'élève à plus de 35 millions d'euros, financés par l'Etat à hauteur de 19 M€, le Conseil Régional, le Conseil Général, la communauté de commune du Saulnois et la commune de Dieuze. Les actions les plus importantes financées grâce au CRSD concernent la réhabilitation des salines royales, le projet de fibre à l'abonné pour l'ensemble de l'arrondissement, l'aménagement d'une nouvelle zone industrielle à Dieuze et les forages permettant d'exploiter la ressource en eau du sous-sol.

Le plan local de redynamisation de Moselle, doté par l'Etat d'une enveloppe spécifique de 3 millions d'euros, a quant à lui été signé par l'ensemble des partenaires le 31 janvier 2011. Il comporte des actions notamment sur les thèmes du développement économique et touristique du territoire et de la mise en place du très haut débit.

Interventions dans le secteur du patrimoine

Dans le secteur de la restauration des monuments historiques, plusieurs opérations significatives ont été menées en 2011.

Des interventions d'importance ont ainsi concerné des édifices protégés ou classés appartenant aux collectivités ou à des propriétaires privés, comme la restauration de la charpente et des couvertures du château d'Aubigny à Coincy, des menuiseries extérieures de l'Hôtel des Arts et Métiers à Metz, ou encore la mise en sécurité du château de Waldeck à Eguelshardt.

Des travaux de restauration ont aussi bénéficié à plusieurs édifices culturels, comme les églises Notre-Dame et Saint-Martin à Metz ou l'église Saint-Maximin à Thionville. On peut aussi rappeler la poursuite de la restauration de la Tour de la Mutte de la cathédrale de Metz.

Archéologie et "l'En Verre du Décor"

Le service de l'archéologie de la DRAC et l'INRAP a contribué à la réalisation de l'exposition "l'En Verre du Décor" au musée de la Cour d'Or à Metz, avec la présentation des résultats de fouilles récentes et d'objets sortis du dépôt, illustrant les productions verrières de la protohistoire au dix neuvième siècle.

Par ailleurs, on peut relever le projet de construction du musée départemental de la guerre de 1870 et de l'annexion à Gravelotte, dont la 1^{ère} pierre a été posée le 9 mars 2012 en présence de M. Gérard LONGUET, Ministre de la Défense. L'Etat, ministère de la culture et de la communication, participe à ce projet à hauteur d'un million d'€.

Un autre musée, celui de la Mine de Petite-Rosselle fait actuellement l'objet d'un projet de rénovation, inscrit au contrat de projet Etat-Région. Appelé "coeur de musée", il est destiné à valoriser les bâtiments des mineurs de l'ancien Carreau Wendel.



Pose de la 1^{ère} pierre du Musée de la guerre 1870 à Gravelotte
Crédits photos : Conseil général de la Moselle

En matière de création et de diffusion, la participation de l'Etat a favorisé l'organisation de manifestations et de salons comme l'Eté du Livre à Metz, ou, dans un autre domaine, le projet "Caminos" du Centre international des Chemins du Baroque St Ulrich à Sarrebourg. Fort du succès de l'exposition inaugurale "Chefs-d'œuvre ?" (plus de 1,2 millions de visiteurs dont 500 000 en 2011), le centre Pompidou-Metz a présenté d'autres événements, comme "Erre, variations labyrinthiques", "Echos, travaux in situ" de Daniel Buren.

Chiffres clés de la culture en 2011

- 104.909 € alloués à la Moselle dans le cadre de la valorisation des collections des musées ;
- 1 366 410 € consacrés aux travaux d'investissement sur des édifices appartenant aux collectivités ou à des propriétaires privés ;
- 882 099 € versés pour l'opération menée sur la cathédrale de Metz.

La participation de l'Etat aux projets d'aménagement du territoire

Le contrat de projet Etat-Région 2007 – 2013 (CPER)

Vingt nouvelles opérations ont été engagées dans le cadre du CPER en 2011, pour un montant de plus de 4,5 Millions d'€, dont **la rénovation des voiries et réseaux** dans les anciennes cités minières et sidérurgiques.

L'accent a également été mis sur les projets relatifs au développement de la **métropole transfrontalière Saarbrücken – Moselle Est**, tant économique et touristique qu'en termes d'image et d'appropriation par ses habitants.

Enfin, au titre du **Volet territorial**, des projets de territoire répondant aux diversités et spécificités des espaces lorrains, ont aussi été soutenus.

Convention interrégionale du Massif des Vosges

La Moselle est éligible aux crédits de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges. Un projet porté par le Centre International d'Arts Verriers de Meisenthal a été financé à ce titre en 2011 à hauteur de 36 500 €.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

L'Etat participe aussi au développement territorial en subventionnant les investissements des EPCI et des communes, avec la DETR. Cette nouvelle dotation est issue de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et de la Dotation de Développement Rural (DDR). La DETR est essentiellement pensée pour le développement des territoires ruraux ; elle est la "suite financière" des assises des territoires ruraux qui se sont déroulées en 2010.

La DETR doit être allouée aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre en fonction de deux critères : la population et la richesse fiscale, qui étaient déjà les deux critères en

vigueur dans l'un et l'autre des deux dispositifs fusionnés. 707 communes et 29 EPCI sont éligibles dans le département. La Moselle a ainsi bénéficié en 2011 d'une enveloppe de 10 694 021 €.

Les pôles d'excellence rurale (PER)

Sur les six dossiers mosellans déposés dans le cadre du second appel à projet relatif aux PER d'octobre 2010, deux ont été retenus :

- le PER porté par la Communauté de Communes du Pays de Bitche intitulé "Destination touristique d'Excellence". La Communauté de communes du Pays de Bitche et ses membres associés souhaitent conforter le tourisme au Pays de Bitche comme moteur du développement économique ;
- le PER porté par la Communauté de Communes du Centre Mosellan intitulé "Produits agro-alimentaires du Centre Mosellan". Ce projet s'inscrit dans la promotion et la valorisation des trois pôles de ressources locales : énergétiques, agro-alimentaires, faunistiques et floristiques.

Maîtriser le développement des espaces

L'élaboration des documents d'urbanisme contribue aussi à la maîtrise du développement des espaces mosellans.

4 SCoT sont en cours dans le département :

- le SCoT du Val de Rosselle, approuvé le 30 novembre 2011. La prochaine étape consistera en la mise en compatibilité du document d'orientations générales du SCOT avec les PLU et les POS ;
- le Porter à Connaissance des services de l'Etat pour le SCoT de l'Agglomération de Thionville a été remis au syndicat mixte le 5 juillet 2011 et les enjeux du territoire ont été présentés aux élus ;
- le projet d'aménagement et de développement durable du SCoT de l'agglomération messine est en cours de réflexion au sein d'ateliers de travail très actifs, qui permettront d'aboutir à sa présentation avant la fin 2012 ;

- le syndicat mixte du SCoT de l'Arrondissement de Sarreguemines a présenté son projet d'aménagement et de développement durable le 12 décembre 2011.

Parallèlement, l'Etat a accompagné la mission exploratoire pour la création d'une agence d'urbanisme dans le nord-est mosellan, menée conjointement par le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et par la fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU). Les conclusions favorables de cette étude conduisent au lancement prochain d'une étude de préfiguration de l'agence par le SCOT du Val de Rosselle.

Par ailleurs, de nombreuses procédures de planification ou d'urbanisme ont été mises en œuvre afin d'accompagner les grands projets, comme l'hôpital de Mercy et l'hôpital Robert Schumann, l'extension du Technopôle à Metz, le projet de centrale combinée Direct-Energie à Hambach, la ZAC de la Tuilerie à Yutz, la valorisation de la citadelle de Rodemack...

L'artificialisation des terres agricoles

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Moselle, outil de régulation des implantations commerciales, a examiné 28 dossiers en 2011, qui représentent 120 787 m² de surfaces de vente nouvellement créées. Parmi les dossiers importants, ont été autorisées :

- la création d'un ensemble commercial "Retail Park Waves" d'une surface totale de 38 524 m² à Moulins-lès-Metz ;
- la création d'un ensemble commercial de 17 341 m² de surface de vente à Aumetz.

A noter par ailleurs que la candidature de la zone commerciale ACTISUD à l'atelier national territoires économiques été retenue par le Ministère du Développement Durable. Cette démarche, qui implique de multiples acteurs (élus, EPCI, CCI, AGURAM, EPFL...), a pour objectif de débattre des atouts et des potentialités de la zone et de proposer à l'issue de l'atelier une stratégie à long terme sous forme de feuille de route. Ces travaux se poursuivent en 2012 pour accompagner les élus

dans la définition de nouvelles options de développement et de requalification.

L'artificialisation des terres agricoles

L'Etat s'est fixé comme objectif de réduire de moitié d'ici à 2020 le rythme annuel d'artificialisation des terres agricoles.

A cette fin, la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 prévoit la mise en place d'une Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) et d'un observatoire. Ces deux outils sont opérationnels en Moselle.

La CDCEA de la Moselle a été mise en place en octobre 2011. Présidée par le Préfet, elle réunit à un rythme mensuel des représentants des collectivités territoriales, de la profession agricole, des propriétaires fonciers et de la chambre d'agriculture. Elle est consultée sur toute question relative à la régression des surfaces agricoles et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de l'espace agricole. Les enjeux sont importants puisque près de 700 ha sont consommés par an dans le Département, principalement sur le sillon lorrain.

Soutien à l'activité agricole et à la forêt

La sécheresse du printemps 2011, suivie de l'épisode de gel de l'hiver 2012 ont été à l'origine d'importants dégâts dans les cultures. Le manque de précipitations lors des mois d'avril et de mai 2011 ont notamment impacté les surfaces fourragères, qui ont été très fortement déficitaires. Une partie de ces pertes a néanmoins été compensée par des pluies supérieures à la moyenne en période estivale et par la décision du ministère de l'agriculture d'accorder aux agriculteurs de la Moselle touchés par la sécheresse, un dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti.

Le phénomène de gel au mois de février 2012 a été d'une intensité exceptionnelle, puisque 70 à 75% des céréales de paille (blé d'hiver et orge) ont été détruites, ce qui a nécessité des resemis. La reconnaissance du caractère de "force majeure" de l'évènement par l'Union Européenne permettra de régulariser la situation des 230 agriculteurs sous mesures agro-

environnementales, dispositif imposant des contraintes particulières en terme de rotation des cultures.

Bilan des aides accordées

- **Installation des jeunes agriculteurs** : le nombre d'installations a été en légère augmentation en 2011 avec 45 jeunes installés. La moyenne de la dotation aux jeunes agriculteurs était de 14 600 €.



Crédits photos : DDT de la Moselle

- **Aides à l'investissement** : Ces aides font parties du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) 2007-2013 et sont abondées par le FEADER :

- 70 projets de modernisation des bâtiments d'élevage ont été aidés à hauteur de 2 010 800 € en 2011 ;
- 13 projets déposés au titre du Plan de Performance Energétique ont été financés pour un montant de 128 400 € ;
- 8 projets d'investissements émergeant aux critères du Plan Végétal Environnemental ont été soutenus à hauteur de 35 600 €.

- **La gestion des quotas laitiers** : Pour la première fois depuis la mise en place des quotas laitiers, le département n'a pas décidé des conditions d'attribution. C'est le grand bassin laitier Est qui, dans le cadre d'une mutualisation interrégionale, a mis en place les critères d'attribution. 6 650 000 litres ont été distribués en Moselle en 2011.

- **Aides de la PAC** : des mesures visant à inciter les agriculteurs à télédéclarer leurs dossiers de demande d'aide ont été mises en place par les services de l'Etat lors des deux dernières campagnes. Des réunions d'information et des formations ont aussi été organisées en début de campagne et une permanence d'aide à la télédéclaration a été installée au siège de la DDT de la Moselle et dans les délégations territoriales de Sarrebourg et de Sarreguemines.

Taux de télédéclaration pour la campagne 2011

surfaces	48,5%
PMTVA	69,7%
AO	65,2%
AC	72,7%

- **Investissements forestiers** : les investissements en forêt privée ont été soutenus en Moselle par les aides européennes :

- 16 projets d'amélioration des dessertes forestières pour plus de 830 000 € ;
- un projet en faveur de la régénération forestière pour plus de 121 000 €.

Se mobiliser pour la protection de l'environnement

Protection de la biodiversité

Natura 2000

Le réseau Natura 2000 en Moselle est composé de 26 sites, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats, et dans l'objectif de concilier préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.

Les sites Natura 2000 en Moselle

26 périmètres Natura
qui représentent **25 324 ha**
soit **4%** de la surface de la Moselle

Chaque site est doté d'un comité de pilotage, composé de professionnels, d'élus, d'associations, de scientifiques et des services de l'Etat, qui a pour mission de rédiger un document de gestion du site, définissant son patrimoine environnemental et les objectifs à atteindre. Presque tous les sites de la Moselle disposent d'un document d'objectif validé. 75% des sites sont en phase d'animation, à l'aide notamment des contrats Natura 2000.

En 2011, deux sites Natura 2000 ont fait l'objet de renouvellement, le site du marais de Vittoncourt et le site des Pelouses de Lorry Mardigny et Vittonville, pour un montant global de près 62 000 €.

La démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines dans les sites, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces. L'outil de prévention est l'évaluation des incidences, qui permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines. Ce dispositif est en cours de déclinaison en Moselle avec l'élaboration de deux projets de listes locales des activités soumises, sur les sites Natura 2000, à une évaluation d'incidences. Ces deux listes ont été

présentées en instance départementale Natura 2000 et validées en Commission Départementale Nature, Paysages et Sites (CDNPS).

Réserves naturelles nationales de la Moselle

Trois des 6 réserves naturelles nationales de Lorraine se situent en Moselle : Montenach (107 ha), Bitche (355 ha) et Hettange-Grande (6 ha). Afin de préserver au mieux les richesses de leur patrimoine, ces espaces sont fortement réglementés et leur gestion est déléguée par l'Etat auprès d'un organisme par le biais d'une convention. En 2011, la rédaction des plans de gestion des trois réserves a été finalisée.



Réserve Naturelle de Montenach - Le Stromberg
Crédits photos: DREAL Lorraine - François SCHWAAB

Un appel à manifestation d'intérêt a par ailleurs été lancé par l'Etat en avril 2012 afin de désigner le nouveau gestionnaire de la réserve naturelle d'Hettange-Grande. Située à 6 km au nord de Thionville et sur le territoire de la communauté de communes de Cattenom et environs, elle a été créée afin de protéger le patrimoine géologique du site. Elle est la seule de la Lorraine à être fondée sur ce critère.

Chasse

En Alsace et en Moselle, la chasse est soumise au droit local. Près de 3200 lots de chasse sont loués en Moselle, sur la base de baux de 9 ans. Le Préfet a autorité sur les 20 lieutenants de louveterie du département, auxiliaires de l'administration quand il s'agit de régulation des

nuisibles et des sangliers en particulier. Durant l'année, il a été procédé au remplacement de trois d'entre eux. Ces nouveaux lieutenants de l'ovierie ont pris leurs fonctions au début de l'année 2012.

La mission chasse en quelques chiffres

116 arrêtés préfectoraux
17 581 bracelets de chevreuils
2 045 bracelets de cerfs élaphe
248 bracelets de daims
28 bracelets de mouflons de Corse.

De nombreuses mesures ont été prises en 2011 afin de réguler la surpopulation des sangliers, dont la prolifération est à l'origine d'importants dégâts dans les cultures. Trois avancées sont à souligner en particulier :

- L'identification et la gestion des secteurs les plus affectés, appelés "points noirs". Des contraintes spécifiques ont été imposées sur ces secteurs jusqu'en 2015 ;
- La prise d'un arrêté préfectoral de "tir de nuit avec source lumineuse" afin de répondre au besoin de protéger les cultures en plaine ;
- L'intégration de ces mesures ainsi que des dispositions plus explicites et coercitives en matière de sécurité à la chasse dans le Schéma départemental de gestion cynégétique.

Ces mesures se sont traduites également par l'organisation de 12 tirs administratifs nocturnes et de 6 battues administratives.

Les premiers résultats de cette stratégie de lutte sont encourageants, puisqu'on relève au printemps 2012 une diminution de 70% des dégâts dans les secteurs identifiés comme "points noirs".

L'année 2011 a par ailleurs été marquée par la signature, sous l'égide du Préfet, d'un protocole d'accord pour la gestion des cerfs sur le massif du Donon, par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle, le Groupement d'Intérêt Cynégétique du massif du Donon, l'Office National de la Forêt, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.



Signature du protocole d'accord pour la gestion des cerfs sur le Massif du Donon - Crédits photos : Préfecture de la Moselle

Cet accord concerne la partie mosellane du massif, qui représente 17 000 hectares. Il fait suite à une étude, qui a mis en évidence que la surpopulation de cerfs sur le massif du Donon menace la gestion durable de la forêt. Ce protocole, qui constitue une première au sein de la région Lorraine, prévoit des engagements réciproques :

- les chasseurs ont accepté d'augmenter les prélèvements de cerfs ;
- l'ONF s'est engagé, dans les trois ans, à améliorer les capacités d'accueil de la forêt.

Préservation des ressources naturelles

Qualité de l'eau

La reconquête de la qualité des eaux représente un enjeu réel pour la Moselle. En effet, 83% des masses d'eau de surface sont aujourd'hui dégradées.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) fixe pour objectif l'atteinte du bon état des eaux pour 28 % des masses d'eau superficielles en 2021 et 60% des masses d'eau souterraines. A l'horizon 2027, c'est l'ensemble des masses d'eau de la Moselle qui devra retrouver un bon état général.

La déclinaison des objectifs du SDAGE, sous forme de plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) a été adoptée en Mission Interservices de l'Eau (MISE) le 17 mars 2011. Une campagne de présentation aux collectivités de ces plans et de la politique de l'eau a été réalisée par arrondissement.



Crédits photos : Préfecture de la Moselle - DDT

Le coût global du programme de mesures, qui correspond à l'ensemble des actions à mener sur le département, a été évalué à 420 millions d'€ dont :

- 74% pour les travaux d'assainissement ;
- 10% pour la pollution liée aux activités industrielles et artisanales ;
- 10% pour les pollutions ponctuelles et diffuses d'origine agricole ;
- 6% pour la restauration d'hydromorphologie.

La police de l'eau en 2011

34 procès verbaux
18 transactions pénales
66 fiches de contrôles

La police de l'eau contribue activement à la mise en œuvre du PAOT. En 2011, son action s'est focalisée en particulier sur les projets suivants :

- Les travaux de la deuxième phase de la LGV Est en liaison avec l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ;
- Le projet d'extension du Center Parcs ;
- Les travaux de renaturation de la Rosselle à Saint Avold ;
- La renaturation de l'Alzette dans le cadre de l'opération d'intérêt national ALZETTE-BELVAL ;
- Le projet METTIS à METZ ;

- L'assainissement sur la zone d'activités de Morhange.

En outre, une journée de contrôle interservices a été organisée pour faire un état des lieux du cours d'eau de la Barche à Hagondange. Des prélèvements d'eau (du milieu récepteur et rejets d'eaux industrielles et d'eaux usées traitées) et de sédiments ont été réalisés. Ce contrôle a aussi été l'occasion de communiquer sur les actions de contrôles de police réalisées par les services de l'Etat et sur les enjeux de la directive cadre sur l'eau.

Le SDAGE identifie en outre 27 captages d'alimentation en eau potable dégradés. L'objectif du retour au bon état pour ces captages est fixé pour 2015. 8 d'entre eux, fortement affectés par des pollutions diffuses d'origine agricole, ont été retenus au titre du dispositif "captages Grenelle" et devront faire l'objet d'interventions prioritaires en 2012. Des démarches associant les collectivités concernées et la profession agricole ont été engagées, afin de mettre en place des plans d'actions.

Lutte contre le bruit

Les grandes infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires de la Moselle sont désormais toutes dotées d'une carte du bruit, dont l'objectif est d'établir un état des lieux du niveau d'exposition des populations au bruit et de localiser les zones bruyantes et les zones dites "calmes" afin de mettre en place un plan de prévention correspondant. En Moselle, ces plans de prévention sont pour la plupart en cours d'élaboration.

En 2011, le COPIL du bruit a permis d'évoquer l'état d'avancement des études sur l'ensemble des voies classées bruyantes du département et de rappeler les exigences réglementaires liées aux plans de prévention du bruit dans l'environnement.

Le projet de réalisation de deux écrans acoustiques visant à réduire les nuisances sonores sur l'A4 à Argancy et à Hombourg-Haut s'est concrétisé en 2011. Les travaux de l'écran acoustique d'Argancy ont débuté fin 2011 et ceux de Hombourg-Haut seront lancés après l'enquête publique en 2012.

Gestion des déchets

Dans le domaine de la gestion et de la valorisation des déchets du BTP, les services de l'Etat ont veillé à l'application au niveau départemental de la réglementation relative aux déchets inertes, avec :

- l'instruction des demandes d'autorisation d'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) et leur contrôle annuel. A ce jour 8 installations de ce type sont en cours d'exploitation et 5 projets d'ISDI en cours d'instruction ;
- l'apport de conseils aux collectivités, bureaux d'études, et entreprises sur cette problématique.

Campagne de sensibilisation à la propreté des routes

En 2011, une campagne de sensibilisation du grand public à la propreté des routes lors de la semaine du développement durable en avril a été lancée par la DIREST. Les usagers ont pu ainsi lire notamment sur les panneaux à messages variables : "non aux routes dépotoirs". Le bilan est en effet alarmant puisqu'une demi-tonne de déchets au km est ramassée par les agents.

Emission de CO2

Le 07 juillet 2011, sept entreprises de transport, représentant 500 poids lourds, ont signé, avec le Préfet, la charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO2. L'économie de consommation de carburant à l'issue de la période de 3 ans de l'engagement serait de l'ordre de 2 millions de litres de gazole ce qui correspond à une réduction d'émission de 5 000 tonnes de CO2.

Agenda 21

En Lorraine, les pratiques territoriales sont soutenues par le comité régional Agenda 21 de Lorraine (COREG), créé en 2008. Il est coprésidé par la Préfecture de Région (SGAR et DREAL) et le Conseil Régional, et composé d'une cinquantaine d'entités dont des représentants de

l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités, de la société civile, des associations. La Moselle participe activement à ce programme.

Les échanges, la valorisation d'actions et l'expérimentation sont des préoccupations constantes du COREG. Cela s'est traduit en 2011 par la reconnaissance de l'agenda 21 de Maizières-les-Metz par le Ministère du développement durable.

Les actions suivantes ont en particulier été menées en 2011 :

- Préparation ou mise en œuvre de plans de surveillance environnementale des établissements susceptibles d'émettre des polluants atmosphériques toxiques (incinérateurs, grandes installations de combustion...);
- Poursuite d'une action de recherche et réduction des substances dangereuses dans l'eau dans plus de 190 établissements lorrains en application de la Directive Cadre sur l'Eau et engagement d'investigations sur les plus gros contributeurs à la dégradation écologique des masses d'eau;
- Campagne de contrôle de la résorption des appareils contenant des PCB qui auraient dû être éliminés au plus tard le 31 décembre 2010 ;
- Poursuite des inspections sur les thèmes émergents tels que les produits chimiques dans le cadre du règlement européen REACH.

Les énergies renouvelables

L'année 2011 a été marquée par d'importantes évolutions réglementaires, comme l'application du régime ICPE aux projets éoliens et l'évolution des tarifs et des modalités de rachats de l'électricité.

Malgré ces nouvelles contraintes, le développement des énergies renouvelables se poursuit en Moselle, avec le dépôt de nouveaux projets éoliens, photovoltaïques et dans le domaine de la biomasse.

C'est ainsi que deux projets mosellans, lauréats en 2010 aux appels d'offres nationaux de production électrique à partir de biomasse, sont actuellement en cours de réalisation.

En outre, en 2011, trois permis pour la construction de centrales photovoltaïques au sol ont été déposés et sept étaient en cours d'instruction, dont six délivrés courant 2012. Le projet de centrale sur les communes de Diesen et de Porcelette, dont le permis a été délivré fin mars 2012, en constitue un exemple emblématique, car ciblé sur d'anciennes friches industrielles.

Deux permis éoliens ont également été déposés durant l'année, en plus d'un permis en cours d'instruction.

La cohérence de l'ensemble de ces projets est assurée par le pôle énergies renouvelables de la Moselle, pilotée par le Sous-préfet de Thionville. Le pôle a en effet en charge l'analyse de l'ensemble des projets éoliens et photovoltaïques au sol présentés dans le département, avant le dépôt des dossiers pour les différentes procédures administratives. Il réunit à cette fin les services de l'Etat en charge de l'instruction des dossiers, mais également les partenaires concernés, comme Météo France, la Chambre d'agriculture, l'ARS, RTE...

Le schéma régional climat air énergie et le schéma régional de l'éolien, en cours d'élaboration, s'inscrivent dans cette même volonté d'impulser un développement équilibré des projets à l'échelle de la Lorraine.

Ces deux schémas visent en effet à fixer des orientations qualitatives et quantitatives pour les énergies renouvelables en Lorraine et en Moselle et à faire ainsi émerger une approche globale et partagée par tous les acteurs, de la problématique du réchauffement climatique.



Bilan des énergies renouvelables en Moselle

Eolien

- 118 éoliennes autorisées en Moselle, dont 97 en service
- Une puissance cumulée de 300MW

Photovoltaïque

- Environ 3 800 installations en Moselle pour une puissance de 26 MW

Géothermie

- 64 déclarations d'installations géothermiques en 2011, soit 1/3 des déclarations régionales

The background of the entire page is a photograph of two hands shaking. One hand is larger and appears to be from an adult, while the other is smaller, likely from a child. They are shaking against a solid green background. The hands are positioned in the center-left of the frame, with the adult hand on the left and the child's hand on the right. The lighting is soft, highlighting the texture of the skin and the creases in the hands.

RENFORCER LA COHESION SOCIALE

L'Etat intervient pour pallier les difficultés de certaines catégories de population fragilisées, et notamment, pour sécuriser l'hébergement et l'accès au logement des ménages les plus vulnérables. Favoriser l'insertion par le logement est une priorité de l'action publique.

L'Etat en Moselle poursuit la mise en œuvre des politiques de l'habitat et de rénovation urbaine ; elle contribue à l'amélioration de l'offre de logements sur le territoire et répond au besoin de redonner à certains quartiers, un cadre de vie attractif et de qualité.

Ces politiques du logement favorisent la mixité sociale et urbaine.

D'autres politiques structurelles répondent à ce besoin du "mieux vivre ensemble" : la lutte contre les discriminations, l'intégration et l'égalité des chances, la réussite éducative, l'accès aux activités sportives et à la vie associative. Elles contribuent à renforcer la cohésion sociale.

Le programme de rénovation urbaine en Moselle

La Moselle fait l'objet d'un programme ambitieux de rénovation urbaine sur 14 quartiers dont 6 avec une convention de niveau national. Il représente un montant total de 131 M€ de subventions de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) pour un montant de travaux de l'ordre de 456 M€. Ce programme a été complété en 2011 par la signature des conventions de Behren-lès-Forbach et Uckange (copropriété des Tilleuls).

Des efforts importants ont été consacrés par l'Etat au suivi opérationnel et contractuel de six principaux projets conventionnés : Thionville côte des Roses, Metz-Borny, Woippy, Uckange quartier Ouest, Fameck-Remelange et Behren-lès-Forbach : démolition de 1 600 logements sociaux, construction de 1 140 logements, réhabilitation de 1 935 logements et résidentialisation de 1 629 logements.

Les projets de Metz-Borny, Woippy et Fameck-Remelange, validés par l'ANRU dès 2005, présentent le niveau d'avancement opérationnel le plus important. Pour ces quartiers, il s'agit également de regarder l'avenir et de préparer les sorties de convention ANRU avec l'objectif de pérenniser les investissements réalisés et de conforter l'ensemble des dispositifs mis en place dans les domaines sociaux, économiques, éducatifs (insertion économique dans les marchés publics, actions de gestion urbaine de proximité). Dans cette perspective, la ville de Metz a été retenue par l'ANRU pour bénéficier d'un appui en matière d'ingénierie pour élaborer un "plan stratégique local" (PSL), réflexion expérimentale visant à déterminer les perspectives d'évolution du quartier à 10 – 15 ans et les sujets de vigilance. Cette réflexion aidera à préciser les besoins justifiant les ultimes déploiements financiers et programmes de la convention ANRU (avenant de sortie de convention restant à bâtir par la ville).

Le projet de rénovation de Thionville (convention signée en 2010) entre dans une phase de réalisation déterminante avec plusieurs

opérations structurantes prévues dans les mois à venir (démolitions, activités commerciales, aménagements publics). Le projet de la cité de Behren-les-Forbach (convention signée en 2011) doit connaître prochainement un démarrage opérationnel vigoureux.

Enfin, 8 quartiers sur 7 communes (Sarrebourog, Metz-Patrotte, Moyeuve-Grande, Forbach, Farébersviller-Théding, Freyming-Merlebach, Hombourg-Haut) font l'objet d'une intervention des fonds de l'ANRU au titre des opérations isolées pour une dotation initiale de 15,16 M€.

L'Etat se mobilise pour la copropriété des Tilleuls à Uckange

Le traitement de la copropriété des Tilleuls, immeuble de grande hauteur, constitué de 196 logements et 2 commerces, est intégré au projet de rénovation urbaine du "quartier Ouest" d'Uckange. Les principes du traitement de cette copropriété ont été actés par l'ANRU en Comité d'engagement le 30 mars 2011, la convention signée avec l'ANRU le 20 décembre 2011.

A l'issue d'un Plan de Sauvegarde (2008-2011) qui s'est révélé insuffisant pour redresser la copropriété (impayés de copropriété de l'ordre de 1,5 M€, place prépondérante des marchands de sommeil), la communauté d'agglomération du Val de Fensch (CAVF) a accepté, début 2011, de porter le projet d'acquisition publique de l'immeuble en vue de sa démolition et d'un recyclage du foncier.

La procédure d'acquisition publique mise en œuvre est innovante au niveau national puisqu'il s'agit de la première utilisation d'ampleur du dispositif "d'état de carence" introduit par la loi du 29 mars 2009 de mobilisation du logement et de lutte contre les exclusions, qui permet de raccourcir plusieurs étapes de la procédure d'expropriation.

Le coût prohibitif de la remise aux normes de sécurité IGH et l'inadaptation au marché local de l'habitat a justifié le choix de la démolition de l'immeuble.

Les conséquences immédiates du sinistre

L'année 2011 a été marquée par l'accélération du processus de traitement de la copropriété des Tilleuls suite à l'incendie survenu dans la nuit du 26 au 27 juillet 2011.

Une implication très forte de l'Etat et une mobilisation exceptionnelle des partenaires ont permis de traiter de façon très efficace la situation de crise générée par le sinistre.

L'immeuble a fait l'objet de deux arrêtés d'insalubrité et de péril, permettant l'évacuation de l'immeuble et le relogement de près de 130 ménages, grâce au concours des bailleurs sociaux ; l'accès à l'immeuble a été condamné.

Les dates clés du dossier des Tilleuls

- 24/11/10 : ordonnance d'état de carence de la copropriété des Tilleuls du TGI de Thionville
- 30/03/11 : validation par le Comité d'Engagement de l'ANRU de sa participation financière au dossier des Tilleuls de 13 M€
- 27/07/11 : incendie de l'immeuble, évacuation des familles et arrêtés d'insalubrité et de péril
- 20/12/11 : signature de la convention ANRU sur le quartier ouest de Uckange, incluant le traitement de la copropriété des Tilleuls
- 16/01/12 : Déclaration d'Utilité Publique d'expropriation, début de la phase judiciaire de l'expropriation.

Maîtrise publique de l'immeuble par la CAVF

Après une longue phase de négociation avec les propriétaires et les occupants de l'immeuble, la procédure d'expropriation a fait l'objet d'un arrêté portant déclaration d'utilité publique du 16 janvier 2012, suivi de 124 arrêtés préfectoraux de cessibilité des appartements.

La prise des ordonnances d'expropriation par le juge et leur publication au Livre Foncier devrait permettre le transfert de propriété en fin d'année 2012 et l'indemnisation des copropriétaires et la possibilité pour la CAVF d'avoir la maîtrise des lieux (mise en sécurité du site).

Intervention financière de l'ANRU

Avant le sinistre, le budget prévisionnel de l'opération avait été évalué à 18 M€, sur lequel l'ANRU a accepté une participation au plus à hauteur de 13 M€.

Une avance de l'ANRU de 1,94 M€ a été versée à la CAVF en septembre 2011, permettant de couvrir les coûts de relogement. Un nouvel acompte de 6,4 M€ est intervenu le 29 mai 2012. Ces deux versements représentent un montant total de 8,30 M€, soit une couverture à 100% des dépenses d'acquisition et de relogement éligibles à l'ANRU : indemnités d'expropriation (7,86 M€) et frais de relogement (0,48 M€).

Les politiques de l'habitat

L'élaboration de programmes locaux de l'habitat en Moselle

L'Etat a accompagné 6 intercommunalités dans l'élaboration de leur programme local de l'habitat (PLH). Trois d'entre eux ont abouti en 2011 sur les territoires de la communauté d'agglomération de Metz-Métropole, de la communauté de communes du Sillon mosellan et la communauté d'agglomération de Sarreguemines Confluences.

L'élaboration des plans départementaux de l'habitat (PDH), prévue par la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement (ENL), constitue un outil de cohérence entre les politiques de l'habitat conduites sur le département ; le PDH permet également d'engager une concertation entre les acteurs locaux de l'habitat.

Issu d'un co-pilotage entre l'Etat et le Conseil Général, le PDH de Moselle a été réalisé en association avec les douze EPCI de Moselle engagés dans une démarche de PLH, réunis au sein d'un comité de pilotage.

Le PDH fixe pour 6 ans, les orientations stratégiques communes pour l'ensemble de la Moselle par type de public (jeunes, familles, seniors) et par actions (développement de l'offre nouvelle et réhabilitation du parc dans une optique de développement durable), également déclinées par bassins de vie.



Signature conjointe Etat – Conseil Général de la Moselle du plan départemental de l'habitat de Moselle, le 21 mars 2012 – Préfecture de la Moselle

Présenté en section départementale du comité régional de l'habitat (CRH) le 9 septembre 2011, le PDH de Moselle a été signé le 21 mars 2012 lors de la pose de la première pierre d'une résidence pour seniors à Montois-la-Montagne.

L'observatoire de l'habitat

La multiplicité des acteurs dans le champ de l'habitat a rendu nécessaire la création d'un outil d'animation : l'observatoire départemental de l'habitat (ODH). Cet outil, commun au PDH et au PDALPD, permettra de disposer d'une connaissance partagée de la situation et de promouvoir l'approche territoriale des actions d'intérêt général.

L'ODH 57 se concrétisera par la publication annuelle d'un document synthétique d'analyse chiffrée, graphique et cartographique des principaux indicateurs relatifs aux thématiques du PDH et du PDALPD : les données de cadrage, le fonctionnement des marchés, le logement des personnes défavorisées, les publics spécifiques (personnes âgées, jeunes, gens du voyage,...).

La convention relative à l'ODH de la Moselle a été signée le 21 mars 2012 par le Conseil Général, le Préfet de la Moselle, la Ville de Metz, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutuelle Santé Agricole, et l'Agence Régionale de Santé.

La production de logements sociaux

La production de nouveaux logements sociaux est restée sensiblement au même niveau que celle de 2010, ce qui traduit un maintien de

l'effort des opérateurs, en cohérence avec les besoins évalués par les services de l'État.

Dans la lignée de la tendance observée en 2010, et en cohérence avec les besoins de la population mosellane, la production de logements très sociaux a représenté plus de 30% de la production globale.

Programmation 2011 du logement social :

Production de 979 logements sociaux

Dont :

Prêt locatif à usage social (PLUS) : 489

Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) : 237

Prêt locatif social (PLS) : 253

L'application de l'article 55 de la loi SRU

La loi de Solidarité et de renouvellement urbain (SRU) impose aux communes de plus de 3.500 habitants situées dans les agglomérations de plus de 50.000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15.000 habitants, de disposer d'au moins 20 % de logements locatifs sociaux par rapport à leur parc de résidences principales. L'inventaire 2011 des logements sociaux sur les communes soumises à la loi SRU fait apparaître 14 communes déficitaires, comptabilisant au total 2.387 logements manquants (2.518 en 2010).

Le développement de l'offre de logement social, et particulièrement très social, dépend pour une grande part de la volonté des collectivités territoriales d'accueillir ce parc sur leur territoire et d'accompagner son implantation.

Pour répondre à cet enjeu d'intérêt général, un partenariat associant l'État, l'Université Paul Verlaine et l'association régionale HLM (ARELOR) a permis la réalisation d'un outil de communication à destination des élus, visant à promouvoir le logement social et s'inscrivant dans la démarche d'accompagnement des communes initiée en 2009.



Les conventions d'utilité sociale

Les conventions d'utilité sociale (CUS), instaurées par la loi du 29 mars 2009, contractualisent avec les bailleurs sociaux leurs objectifs de performance sur la période 2011-2016 dans tous les champs d'activités : activité patrimoniale, gestion sociale, qualité de service rendu aux locataires, performance de gestion.

Après une période de négociation avec chaque bailleur social, les conventions ont été finalisées et signées par le Préfet le 30 juin 2011.

L'Etat et le parc de logements privés

En 2011, l'agence nationale de l'habitat (Anah) a consacré 5.880.000 € en Moselle aux actions d'amélioration du parc privé tournées vers le traitement de l'habitat indigne et l'amélioration énergétique des logements.

La lutte contre l'habitat indigne : une priorité de la stratégie de l'Anah en Moselle partagée avec les collectivités

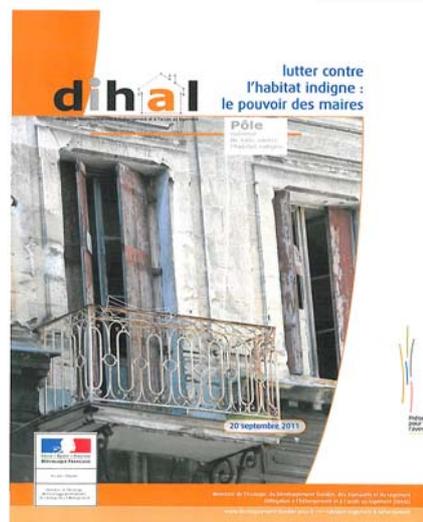
La lutte contre l'habitat indigne est depuis 2008 l'orientation principale des politiques de l'Anah en Moselle.

En 2011, 97 logements locatifs privés à loyer conventionné ont été remis sur le marché grâce aux travaux d'amélioration subventionnés par l'Anah en partenariat avec les collectivités dans le cadre des programmes OPAH ou PIG en place sur le sillon mosellan, le Saulnois et une partie du bassin houiller.

De plus, les propriétaires de 16 logements insalubres ont pu réaliser des travaux de remise en état grâce aux aides de l'Anah.

L'amélioration du parc de la Sté Ste Barbe dans le bassin houiller

La SA Sainte-Barbe, propriétaire d'environ 14 000 logements issus du parc des houillères de Lorraine, a bénéficié d'aides de l'Anah à hauteur de 2,2 M€ pour l'amélioration de 453 logements à loyer conventionné, dans le cadre de la dernière tranche du plan quinquennal 2007-2011. Ce programme, d'initiative nationale, n'est cependant pas appelé à être reconduit.



L'amélioration du logement des propriétaires occupants

833 propriétaires occupants ont bénéficié des aides de l'Anah pour l'amélioration de leur logement en ce qui concerne :

- l'adaptation du logement à l'autonomie (personnes âgées ou handicapées) ;
- l'amélioration de la performance énergétique.

Le plan "Habiter Mieux" a été lancé par l'Etat et l'Anah en 2011 et a vocation à se poursuivre jusqu'en 2017. Avec une dotation de 500 M€ du programme d'investissements d'avenir, le plan "Habiter Mieux" vient compléter les aides de l'Anah pour l'amélioration thermique des logements des propriétaires occupants modestes.

Grâce au partenariat avec le conseil général et plusieurs collectivités de Moselle, plus de 100 logements ont bénéficié d'aides supplémentaires en 2011. Ce programme a vocation à s'intensifier en Moselle au cours de l'année 2012.

Lutter contre l'exclusion sociale et pour l'égal accès aux droits

L'Etat a mis en place des leviers d'action pour poursuivre la refondation de la politique de l'hébergement et de l'accès au logement, répondre à la stratégie "du logement d'abord" et aux 20 propositions issues du "chantier national prioritaire pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées 2008 – 2012".

Le développement et l'amélioration de l'offre de logements

L'intermédiation locative

L'intermédiation locative permet de mobiliser, dans le parc privé, des logements destinés aux ménages en difficulté. Cette pratique s'inscrit, en Moselle, dans le cadre du "6^{ème} plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées" (PDALPD).

Un groupe de travail a été constitué début 2011 pour favoriser la mise en place de ce dispositif ; un appel à projet a été lancé en juillet 2011 auprès des 16 associations agréées.

La mise en œuvre de la sous-location de 10 logements a été confiée à l'Association pour le Mieux Etre et le Logement des Isolés (AMLI). Depuis le 1^{er} octobre 2011, cet opérateur loue des logements du parc privé à des ménages proposés par les associations et par les membres de la commission (Conseil Général, Etat, CAF, ADIL 57 et FNARS).

L'exigence de critères de sélection devrait permettre à ces ménages d'accéder à un logement autonome à l'issue d'une période de sous-location de 18 mois au plus. Les premiers résultats sont satisfaisants.

L'accompagnement de public prioritaire dans leurs parcours résidentiels

La déclinaison du dispositif "accompagnement vers et dans le logement" (AVDL)

Le dispositif "accompagnement vers et dans le logement" (AVDL) a pour objectif, de favoriser les sorties réussies des structures d'hébergement et de logement temporaire (résidences sociales, foyers de travailleurs migrants) vers un logement pérenne, en proposant un accompagnement adapté et personnalisé à des personnes passant directement de la rue au logement.

La Moselle dispose de quatre référents AVDL sur les bassins d'emplois de Metz, de Thionville et la Vallée de la Fensch, et en Moselle Est. Cette répartition affiche la volonté de territorialiser l'action des professionnels et facilite les contacts avec les publics les plus éloignés du logement.

En 2011, sur 233 demandes de mesures AVDL, trois opérateurs ont facilité le relogement de 114 personnes. 59 mesures étaient en cours fin décembre 2011.

Une réflexion sur l'AVDL est menée avec le Conseil Général dans le cadre du dispositif d'accompagnement social lié au logement (ASLL) et du fonds de solidarité pour le logement (FSL) et, depuis 2011, avec les institutionnels, sur l'articulation des deux dispositifs et la construction d'un partenariat.

Le développement du logement adapté

Dans la continuité de l'AVDL, l'accès au logement est favorisé par le développement de logement adapté à des publics spécifiques : pensions de famille et résidences sociales.

La pension de famille s'adresse aux personnes issues de l'hébergement ou sans domicile, se trouvant dans l'incapacité de vivre seules dans un logement ordinaire ; la pension de famille est dirigée par une maîtresse de maison chargée d'organiser la vie quotidienne de ces personnes et en lien avec l'extérieur.

Deux structures ont été créées en 2011, à Hombourg-Haut (UDAF) et à Sarrebourg (ADOMA). La Moselle totalise ainsi 158 places en

pension de famille, dont 45 créées en 2011, avec un objectif à terme de 255 places.

Parmi les autres types de logement adapté, l'Etat accompagne la transformation de Foyers de Travailleurs Migrants (FTM) et Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), en résidence sociale. Les FTM, devenus inadaptés pour les nouveaux types de publics, doivent cependant prendre en compte les résidents d'origine, les chibanis, et la problématique du vieillissement. 80 places ont été transformées en résidence sociale, totalisant en fin d'année 1.428 places.

A noter : le financement de la restructuration du centre d'hébergement et de réinsertion sociale Athènes (CHRS) à Thionville, celui d'une résidence sociale de 30 logements à Yutz et celui d'une maison relais de 20 logements à Sarreguemines, pour un montant total de 608.000 €.

La prévention des expulsions locatives

La commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives

La commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) est, auprès des instances de pilotage du PDALP, un outil de coordination des acteurs du logement (représentants des organismes payeurs des aides personnelles au logement, élus locaux, bailleurs publics, propriétaires privés, locataires, associations œuvrant en faveur du logement, commission de surendettement) et des dispositifs de prévention des expulsions.

Compétente pour l'ensemble des impayés de loyers, y compris lorsque le ménage ne bénéficie pas d'une aide au logement, la CCAPEX l'est également lorsque le risque d'expulsion résulte de troubles de voisinage ou de reprise du logement par le bailleur.

Avec ce dispositif, l'ensemble des partenaires, membres de la CCAPEX sont saisis de manière simultanée d'un même dossier, permettant une approche et un avis partagé sur les solutions adoptées, dans le but d'éviter l'expulsion.

CCAPEX : bilan 2011

Installée le 11 février, la commission s'est réunie 5 fois en 2011. Sur 912 demandes parvenues au

secrétariat, 276 dossiers ont été instruits et 120 dossiers fixés en commission.

Les demandes d'expulsion en Moselle :

- 1 401 assignations (1 399 en 2010)
- 874 commandements de quitter les lieux (841 en 2010)
- 601 demandes de concours de la force publique (561 en 2010)
- 307 concours de la force publique et 147 effectives (192 CFP accordés pour 105 effectives en 2010)

Montant des indemnités versées par l'Etat aux bailleurs en cas de refus du concours de la force publique : 800 538 € (252 dossiers) contre 510 941 € en 2010 (247 dossiers).

Coût moyen d'indemnisation par locataire : 3 176 €

Répartition par arrondissements : Metz Ville (46%), Metz Campagne (19%), Thionville (18%), Forbach (10%), Boulay (4%), Sarrebourg (3%).

Compte-tenu des chiffres ci-dessus qui traduisent une forte augmentation des concours de la force publique, même si une partie se résout amiablement, la CCAPEX remplit une mission de prévention indispensable.

La commission a émis 283 recommandations et invité les locataires à :

- mettre en place, respecter ou poursuivre le plan d'apurement en cours
- reprendre le paiement du loyer
- prendre contact avec les différents organismes tels que la Commission de Surendettement de la Moselle, l'ADIL, la Caf, le service social de secteur, le CCAS, le bailleur ;

et 83 avis en direction des organismes payeurs, afin de :

- maintenir la suspension de l'aide au logement
- maintenir l'aide au logement
- reprendre le versement de l'aide au logement
- poursuivre les démarches en cours
- relancer le locataire pour élaborer un plan d'apurement.

Un diagnostic du fonctionnement des différentes commissions dans le département est mené

actuellement, afin de mieux identifier le rôle de la CCAPEX et d'harmoniser les pratiques. Enfin, l'Etat s'emploie à la rédaction d'une nouvelle charte de prévention des expulsions.

La mobilisation du contingent préfectoral

La contrepartie de la participation de l'Etat au financement du logement social réside à la fois dans le conventionnement des loyers, mais aussi dans la mobilisation d'une partie des logements dans le "contingent préfectoral", c'est à dire des logements sociaux mobilisables par le Préfet pour l'hébergement de certains publics et en premier lieu, les plus défavorisés.

En Moselle, le relogement des publics en grande difficulté d'accès et de maintien dans le logement était jusqu'alors garanti par la mise en œuvre d'un accord collectif départemental, qui, pour la période 2010-2012, fixe à 510, le nombre de logements pour ces publics.

Ensuite, l'apparition de tensions sur la disponibilité des logements a rendu nécessaire la mobilisation du contingent préfectoral, l'objectif étant d'assurer une bonne utilisation du parc social, en veillant en particulier à la fluidité du dispositif.

Cette quotité de logements réservés se chiffre à 30% du patrimoine de l'ensemble des bailleurs sociaux, dont au plus 5% au bénéfice des agents publics et militaires de l'Etat. Ce contingent porte désormais, en flux, sur 1.350 logements sociaux pour la Moselle (dont inclus, l'accord collectif).

La convention cadre signée le 28 novembre 2011 avec les organismes de logement social a été élaborée avec le concours de l'Association Régionale des Organismes HLM de Lorraine (ARELOR). Elle définit de manière contractuelle, les modalités d'utilisation du contingent et l'élaboration des règles communes applicables aux 13 bailleurs du département (public éligible, calcul des droits de réservation du préfet, modalités de suivi).

Ce nouveau dispositif s'adresse à un public prioritaire répondant aux critères suivants :

- les personnes hébergées dans une structure d'hébergement ou en logement adapté ;

- les relogements définitifs suite à une période de sous-location dans le parc social ;
- les personnes dont les ressources annuelles n'excèdent pas 30% du plafond des ressources HLM ;
- les titulaires d'un titre de séjour pouvant ouvrir droit au logement social, les bénéficiaires d'un récépissé de renouvellement ou d'un titre de séjour d'une durée de trois mois renouvelable, reconnus réfugiés politiques ou apatrides.

La convention cadre a été déclinée par bailleur et par objectif, au terme de la signature le 6 février 2012 de 13 conventions de réservation.

Le nouveau système d'enregistrement de la demande de logement social

La mise en service d'un nouveau dispositif informatique d'enregistrement des demandes de logement social, se substituant à l'application du "numéro unique", vise à une simplification des démarches du demandeur au logement, à une transparence du processus d'attribution et à une connaissance plus approfondie des caractéristiques de la demande locative sociale.

Depuis le 1^{er} octobre 2010, toute demande de logement social est formée au moyen d'un formulaire unique avec la liste des pièces justificatives, auprès d'un bailleur social, d'un réservataire de logements ou d'une collectivité territoriale ; le dispositif informatique permettant d'enregistrer les informations contenues dans ce formulaire est effectif depuis mars 2011.

Cette convention d'enregistrement a été signée le 28 février 2011 avec 14 bailleurs et 5 sociétés d'économie mixte.

L'accueil des gens du voyage

En 2011, 7 aires d'accueil ont été ouvertes pour 244 places, ce qui porte le bilan de réalisation du schéma d'accueil des Gens du Voyage de la Moselle à 60 % des places d'accueil en service, soit 512 places créées sur les 865 prévues par le schéma 2004-2010. Un autre chantier permettra l'ouverture à Yutz de 45 places supplémentaires en 2012.

L'ensemble de ces travaux a fait l'objet de subventions de l'Etat à hauteur de 1,715 M€.

Une seule aire de grand passage d'une capacité de 70 places est en cours d'aménagement à Sarreguemines.

La révision de schéma lancée en 2011 en concertation avec l'Etat, le Conseil Général et les membres des groupes de travail issus de la commission départementale des gens du voyage, poursuit l'objectif d'achever à l'horizon 2017, la couverture départementale en aires d'accueil et, surtout, d'aménager les 4 aires de grand passage prévues au plan précédent ; à titre transitoire, une mise à disposition de terrains provisoires devra être réalisée dès 2012.

Le nouveau schéma 2011-2016, approuvé par arrêté conjoint Préfet - Président du Conseil Général du 10 juillet 2012, veille à une meilleure adéquation de l'offre et de la demande au niveau quantitatif et en matière de typologie de l'accueil (terrains familiaux, logements adaptés). Il intègre par ailleurs d'autres priorités d'action, comme la scolarisation des enfants, l'accès aux droits et à la santé des familles, l'action sociale et l'accompagnement vers un logement adapté pour les gens du voyage en voie de sédentarisation.

L'égalité professionnelle et la mixité des emplois

Outil de l'Etat, le contrat pour la mixité des emplois et l'égalité professionnelle vise à favoriser la diversification des emplois occupés par les femmes et leur promotion dans les entreprises, et plus largement le développement de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les entreprises.

L'emploi des femmes : un exemple en Moselle

Un partenariat entre la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la carrosserie Guy de Bass-Ham et la chargée de Mission aux Droits des Femmes et à l'Insertion a conduit à la signature le 9 mai 2011 d'un contrat avec 2 femmes carrossières peintres, salariées de l'entreprise. L'entreprise a bénéficié à ce titre d'une aide financière de l'Etat pour financer la formation de ses salariées.

Autre illustration avec la signature d'une convention de partenariat entre l'Etat, la

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle et la Société Générale pour promouvoir la création et la reprise d'entreprise au féminin en Moselle. Cette convention a permis la mise en place d'une campagne de communication et l'organisation d'un concours auquel 17 femmes créatrices d'entreprises ont participé. La remise du prix a eu lieu le 23 novembre 2011.

L'aide aux personnes en situation de handicap

La solidarité envers les personnes handicapées est une priorité d'action de l'Etat et s'inscrit dans le cadre d'une démarche partenariale avec le Conseil Général, l'ARS et le secteur associatif.

La participation de l'Etat s'articule autour de trois axes majeurs :

- le fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ; en 2011, 754.643 € ont été attribués à ce titre ;
- la participation à la gouvernance des instances départementales du handicap : la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, le Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, la commission permanente pour la scolarisation et l'insertion des enfants handicapés en milieu ordinaire... ;
- le pilotage de l'attribution des droits et prestations : un chantier expérimental a été mené par le Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale dans 8 départements dont celui de la Moselle, afin d'identifier les moyens de renforcer le pilotage de l'allocation adulte handicapé (AAH) et de garantir une pleine égalité de traitement dans son attribution.

5 pistes d'amélioration ont été travaillées durant l'expérimentation : rôle et responsabilités des acteurs ; formalisation des règles d'attribution ; processus d'attribution ; organisation interne et compétences ; dispositif du pilotage.

Un "référént AAH" en Moselle a été nommé en septembre 2011 et sera doté des compétences nécessaires pour le pilotage en mode pérenne. Il sera l'interlocuteur privilégié du "référént AAH régional", de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et de l'unité territoriale de la Direccte pour toutes les questions relevant de l'AAH. Il doit, également, faciliter l'exercice des autres missions en matière de politique du handicap.

Garantir l'enseignement pour tous, l'accès aux activités sportives et à la vie associative

L'éducation et l'enseignement scolaire

Accompagnement individualisé pour les élèves en difficulté

L'Education nationale poursuit le soutien scolaire aux élèves en difficultés en proposant une aide individualisée à raison de 2 heures par semaine. En outre, 43% des écoles proposent des stages de remise à niveau aux élèves de CM1 et CM2.

De plus, 35% des élèves bénéficient d'un accompagnement éducatif : aide aux devoirs et aux leçons, activités sportives et culturelles après la fin des cours de 16 à 18h.

Promotion de l'apprentissage des langues vivantes dès le plus jeune âge

Pour promouvoir l'apprentissage d'une langue vivante dès le plus jeune âge, un enseignement approfondi de l'Allemand est proposé aux élèves dès la maternelle, ainsi que, dans les écoles, la mise à disposition d'un locuteur natif. 27% des élèves de cours élémentaires suivent ainsi un cours de langue vivante.

Accueil des élèves en situation de handicap

Au 20 septembre 2011, 3.127 élèves handicapés ont été accueillis en milieu ordinaire, 1.804 pour le 1^{er} degré et 1.323 pour le second degré. Enfin, 1.012 élèves sont scolarisés au sein d'établissements spécialisés (IME, ITEP, hôpital de jour...).

A la rentrée 2011, 9 unités localisées pour l'inclusion scolaire (troubles des fonctions cognitives, troubles envahissants du développement et troubles des fonctions motrices) ainsi que trois postes d'enseignants spécialisés référents étaient créés.

L'Etat poursuit ainsi l'effort de scolarisation des élèves handicapés, avec la création pour la

rentrée 2012, de 8 ULIS en collège et de 3 nouveaux postes d'enseignants référents.

Pour répondre au besoin d'accompagnement des élèves, l'Etat participe au recrutement des assistants à la vie scolaire. Actuellement, 619 contrats Emploi Vie Scolaire accompagnent 1 225 élèves.

Lutte contre la fracture sociale et scolaire

Avec 71% de demandes de dérogation en 6^{ème} et 99% en 2^{nde} satisfaites, l'Etat poursuit l'assouplissement de la carte scolaire.

Les perspectives proches :

- mettre en place l'internat d'excellence à Châtel Saint-Germain dans des bâtiments libérés par l'armée ;
- ouvrir l'école aux parents ;
- accroître le partenariat avec l'enseignement supérieur, dans le cadre des cordées de la réussite ;
- renforcer la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, en impliquant les équipes mobiles de sécurité.

En lien avec la diminution sensible des effectifs dans certains secteurs du département et en partenariat avec les collectivités locales, la réforme du lycée se poursuit, avec pour objectifs, l'augmentation des taux d'accès au lycée et le rééquilibrage entre les séries ; après les élèves de 2^{nde}, les élèves de 1^{ère} sont concernés dès 2011 par la réforme avec une amorce de spécialisation.

Création au 1^{er} janvier 2012 de l'Université de Lorraine :

Elle est issue de la fusion des quatre établissements de Nancy et de Metz.

Elle compte près de 53.000 étudiants et 3.700 enseignants-chercheurs.

Les missions d'accompagnement de la "politique de la ville"

Les contrats urbains de cohésion sociale

La signature des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) en 2007 a été l'occasion de préciser la géographie prioritaire de la politique de la ville et de prendre en compte l'évolution des territoires et les sites bénéficiant d'une convention avec l'A.N.R.U.

13 C.U.C.S. signés le 2 février 2007 pour une période de 3 ans ont été prorogés, par avenant, jusqu'au 31 décembre 2014. Ils concernent près de 105.000 habitants, soit 10% de la population mosellane.

Les financements de l'Agence nationale pour la cohésion sociale (ACSé) :

L'Agence nationale pour la cohésion sociale (ACSé), opérateur de l'Etat, mobilise ses financements sur des thématiques prioritaires : emploi et développement économique, santé, éducation et prévention de la délinquance.

Le budget 2011 de l'ACSé
s'est élevé en Moselle à
4.291.974 €.

Les cordées de la Réussite :

5 cordées de la réussite sont labellisées : l'Université Paul Verlaine, SUPELEC Metz, l'E.N.I.M., les Arts et Métiers Paris Tech Metz et Saint Exupéry Fameck (têtes de cordées).

Près de 1.500 collégiens et lycéens mosellans, issus principalement des quartiers prioritaires, bénéficient à ce titre d'un tutorat pour l'accès à l'enseignement supérieur et d'un accompagnement culturel

Les dispositifs de Réussite Educative (D.R.E.) :

Ces dispositifs ont vocation, au regard des difficultés identifiées (familial, social, santé, problèmes comportementaux, linguistiques...) à apporter des réponses aux situations individuelles des enfants repérés par les équipes

pluridisciplinaires (enseignants, C.C.A.S., services sociaux, équipes de prévention...). En 2011, plus de 1.000 enfants sont concernés par ces dispositifs.

Le dispositif "internat d'excellence" :

Le dispositif offre aux collégiens, lycéens et étudiants motivés, des conditions de travail renouvelées, avec la mise en place une pédagogie innovante et un accompagnement personnalisé, dans la perspective de construire un projet personnel et professionnel.

Pour y parvenir, deux types d'actions sont menés parallèlement : l'ouverture d'internats d'excellence et la labellisation de places d'internat d'excellence dans des internats existants.

L'internat d'excellence a ouvert ses portes à la rentrée 2010 et accueille 15 élèves, scolarisés en classe préparatoire aux études supérieures (C.P.E.S.) au lycée Fabert de Metz. Il est installé provisoirement à l'Institut des Jeunes Sourds, jusqu'à l'ouverture du site de Châtel-St-Germain, aux côtés des CRS, dans le cadre d'une démarche immobilière innovante de reconversion de l'ancien quartier du régiment médical.



Internat d'excellence à Châtel-Saint-Germain
Crédits photos - Inspection académique de la Moselle

A la rentrée 2012, le projet prévoit l'accueil de 140 lycéens et étudiants internes à Châtel-Saint-Germain, scolarisés dans différents établissements ; 300 places seront ouvertes à la rentrée 2013.

Quant aux places labellisées dans des internats existants, il en existe 108 en Moselle dans 18 établissements. Pour l'année scolaire 2011-2012, 38 places sont occupées par des jeunes issus des quartiers de la politique de la ville.

Les ateliers santé ville :

La participation de l'A.C.S.é. est orientée exclusivement en direction des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle est destinée au financement de l'ingénierie du projet (cofinancement du poste de coordonnateur et élaboration du diagnostic local) et/ou au cofinancement d'actions initiées dans le cadre de l'atelier santé ville, notamment des actions de prévention et de promotion de la santé. 2 ateliers sont ouverts en Moselle (Metz et Thionville).

Des liens doivent être consolidés avec l'agence régionale de santé, y compris au plan financier. De même, des cofinancements locaux doivent être recherchés auprès des communes, des intercommunalités, des conseils général et régional, de la caisse locale de protection sociale...

Les grands axes de la politique en faveur de la jeunesse

Dans sa mission de protection des mineurs, de promotion et de développement de la vie associative et des politiques de jeunesse, l'Etat :

- accompagne les communes dans le développement, hors temps scolaire, d'une offre éducative complémentaire ;
- favorise l'accès des jeunes à l'autonomie et à la prise d'initiative, en les aidant à réaliser leurs projets ;
- contribue au développement de la vie associative par le conseil, le soutien à la structuration des associations, à la formation des bénévoles et à la réalisation de projets d'éducation populaire ;
- prévient les risques pour la santé et la sécurité physique et morale des mineurs en accueils collectifs.

La politique éducative et territoriale

Depuis plusieurs années, un projet éducatif permet aux communes dans le cadre d'un partenariat, de proposer et de renouveler l'organisation d'activités de loisirs éducatifs en s'appuyant sur un réseau local éducatif représenté par les écoles, les collèges, les lycées et les associations d'éducation populaire.

En 2011, 17 contrats ont été signés entre les communes et l'Etat pour l'organisation de 116 activités réparties sur l'ensemble du département de la Moselle. 95 d'entre elles ont par ailleurs été financées à part égale.

L'accompagnement des jeunes dans la réalisation de leurs projets et la valorisation des actions en faveur de la jeunesse

Un soutien pédagogique, technique et financier est proposé aux jeunes de 11 à 30 ans dans la réalisation de leurs projets.

Le programme "Envie d'Agir"

Ce programme s'appuie sur deux dispositifs : "Projets jeunes" et "Défi jeunes", avec pour objectifs de :

- soutenir et valoriser les initiatives des jeunes ;
- les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets, valoriser leurs actions ; développer et former le réseau d'accompagnateur ; conforter les partenariats et les développer ; développer les compétences des jeunes et faciliter leur mise en réseau.

Une forte dynamique partenariale régionale et départementale a permis de maintenir ces dispositifs en Moselle et en Lorraine. Ce partenariat a permis la prise en charge en 2011 du financement de 5 "Projets jeunes", pour un montant total de 5.000 €. La CAF de Moselle a soutenu par ailleurs 5 bourses Projets Jeunes, pour un montant de 5.000 €.

Envie d'agir en Moselle, c'est aussi :

31 projets lauréats soit près de 150 jeunes porteurs de projet et un montant de 72500€

Plus de 10 associations nouvellement créées.

Un réseau d'accompagnateurs, de nombreux échanges et rencontres entre jeunes, institutions, collectivités, entreprises et associations

Des thématiques variées : l'Europe, la citoyenneté, la solidarité, la culture, le sport, l'entrepreneuriat

D'autres partenaires soutiennent des actions semblables : la ville de Metz (8.000 € sur Défi Jeunes et 21.640 € au titre de parrainages), le Conseil Régional (26.000 € pour Défi Jeunes et 4.500 € pour Projets Jeunes) et la Fondation Batigère.

Les Fédérations d'Education populaire et les associations locales interviennent également dans les actions en faveur de l'accompagnement des jeunes vers l'accès à l'autonomie et la prise de responsabilité.

Les crédits affectés en 2011 sur l'engagement et l'initiative des jeunes correspondent à près de 17.000 € auxquels s'ajoutent les Défi jeunes (16 lauréats Mosellans pour un montant de 55.500 € en bourses régionales).

Tous participent à une politique globale de la jeunesse, d'aide à l'engagement et à l'initiative des jeunes, dont la DDCS est coordinatrice en Moselle.

Le Service civique

Au 31 décembre 2011, 171 jeunes s'étaient engagés dans une mission de service civique, dont 49 auprès d'organismes bénéficiant d'un agrément national.



Table-ronde sur le bénévolat en présence de M. David Douillet, Ministre des sports, et des volontaires du service civique, le 27 février 2012 à Yutz
Crédits photos – Préfecture de la Moselle

Au vu de l'intérêt suscité par ce dispositif, 57 demandes d'agrément ont été déposées en fin d'année, provenant de 44 associations, 9 communes et 4 établissements publics.

Les Ateliers Jeunes et les Chantiers Projets

Les Ateliers Jeunes et les Chantiers Projets sont des dispositifs éducatifs permettant aux jeunes d'effectuer des travaux légers sur des sites publics, puis de bénéficier d'une contrepartie sous forme de vacances ou de loisirs.

Ces deux dispositifs permettent de favoriser l'insertion sociale, la prise d'initiative et la citoyenneté des jeunes. A vocation éducative, ces dispositifs favorisent l'apprentissage du monde du travail et contribuent à prévenir les jeunes de la délinquance.

En 2011, 1 296 jeunes ont participé aux Ateliers ou aux Chantiers Jeunes, 152 projets ont ainsi été réalisés. 69 opérateurs se sont relayés pour proposer aux jeunes des travaux de réfection de cages d'escaliers, de salles d'accueils des familles dans les centres sociaux, de réalisation de fresques, d'interventions dans des espaces verts, sur des installations sportives. L'ensemble de ces activités a représenté 956 journées de travail.

Le développement de la vie associative

Différents dispositifs destinés à favoriser la promotion et le développement de la vie associative dans les territoires sont mis en œuvre.

- campagne d'informations et conseils aux associations souhaitant organiser des événements de valorisation du bénévolat à l'occasion de l'année européenne du bénévolat et du volontariat ;
- présentation des chiffres-clés de la vie associative en Moselle lors de l'installation plénière du CDJSVA ;
- réactivation de la Mission d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA) de Moselle et reconstitution d'un réseau de partenaires institutionnels et associatifs pour une meilleure connaissance du tissu associatif en Moselle.

La Moselle est dotée de 42 postes FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) attribués à 23 structures en milieu rural, urbain et en zone urbaine sensible, afin de favoriser la création puis la pérennisation de postes au sein d'une

association agréée "Jeunesse et Education Populaire".

En 2011, 5 associations ont été agréées "Jeunesse et Education Populaire", ce qui porte à 166 le nombre d'associations en Moselle.

L'encadrement des activités en faveur de la jeunesse

L'Etat exerce un contrôle dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) ; il vérifie le respect du cadre réglementaire et évalue la qualité éducative de l'accueil.



Crédits photos – DRJSCS Lorraine

En 2011, les visites ont ciblé prioritairement :

- les accueils faisant l'objet de plaintes ou de signalements ;
- les sites de pratiques sportives et bases de loisirs fréquentés par les ACM ;
- les accueils mis en place par de nouveaux organisateurs ;
- les accueils dirigés par des directeurs stagiaires ou ceux bénéficiant de dérogations ;
- les séjours de vacances.

84 visites ont été réalisées, dont certaines réalisées conjointement avec la division de la protection maternelle et infantile du Conseil Général de la Moselle.

Pour contribuer à la qualité éducative des projets dans les ACM et veiller à la sécurité physique et morale des enfants et des jeunes, l'Etat s'est donné de :

- renforcer l'information des organisateurs d'ACM et rappeler le cadre réglementaire (réactualisation des instructions régionales, information sur le portail de l'Etat en Moselle, 10 réunions sur la réglementation des ACM – 133 participants représentant 53 structures –, rencontres avec des organisateurs ...)

- vérifier sur site la qualité pédagogique et le cadre réglementaire, conseiller les équipes et repérer les besoins en formation ;
- mettre en place des modules de formation destinés à aider les directeurs et leurs équipes pédagogiques dans la prise en charge de publics spécifiques (enfants porteurs de handicap, mineurs relevant de l'aide sociale à l'enfance) ou dans l'animation du temps périscolaire ;
- soutenir financièrement certains projets organisés dans le cadre des ACM.

Ces différents modes d'intervention sont reconduits en 2012.

La promotion et le développement du sport

Les thématiques sportives

Outre le soutien aux thématiques sportives en lien avec l'accompagnement éducatif, la santé, les sports de nature et le handicap, l'Etat participe en Moselle à l'élaboration d'un diagnostic départemental associant cinq fédérations sportives de sport collectif (basket-ball, handball, football, rugby, volley-ball) et l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), pour la prévention et la lutte contre les violences et les incivilités.



Crédits photos – DRJSCS Lorraine

Aux actions de sensibilisation et d'information contre les discriminations et les violences, l'Etat accompagne les clubs dans la rédaction d'un guide du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) visant des actions de prévention et de lutte contre les violences et incivilités (CD Hand Ball), les habitants des ZUS et l'insertion par le sport.

Accompagnement et financement du mouvement sportif au titre du CNDS

L'Etat accompagne et finance le mouvement sportif à travers le CNDS, avec des subventions à hauteur de 1.381.267 € aux comités départementaux sportifs et associations sportives. 421 associations bénéficient de ces subventions.

L'opération "Sentez-vous sport, santé vous bien", soutenue financièrement à hauteur de 40 000 €, a rassemblé près de 8.000 personnes. Cette initiative offre l'occasion d'une initiation gratuite à un sport ou à une activité physique dans un objectif de santé, de bien-être et d'épanouissement.



« Sentez-vous sport, santé vous bien », les 10 et 11 septembre 2011
Crédits photos – DRJSCS Lorraine

Accompagnement dans le parcours de formation

L'Etat accompagne la formation "parcours animation sport" (PAS), destinée à préparer les jeunes qui se présentent aux épreuves de sélection au Brevet d'État d'éducateur sportif. 11 jeunes sont entrés en formation en 2011, ce qui porte à 60 le nombre de jeunes suivis et 9 diplômés en sortie de formation.

Une aide financière pluriannuelle est destinée à soutenir l'emploi associatif sportif dans le cadre de 51 plans sport emploi (PSE). En 2011, 285.228 euros ont ainsi été attribués à l'emploi.

Recensement des équipements sportifs (R.E.S.)

L'année 2011 marque la 3^{ème} année de la phase de réactualisation des données du RES pour les communes de 2.500 à 12.000 habitants avec le recrutement de 2 enquêteurs et la mise à jour d'environ 3.500 fiches équipement.

Financement des équipements sportifs (avec les collectivités locales) :

- 13 porteurs de projets accompagnés ;
- 41 dossiers traités dont 12 sur l'enveloppe générale.

Au niveau régional, un montant global ventilé de 187.233 €. Au niveau national, 4 équipements financés pour un montant de 438 000 €.



VERS UNE NOUVELLE IMAGE DE L'ADMINISTRATION

Dans la continuité de la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques en 2010, qui a notamment abouti, au niveau départemental, au regroupement des services de l'Etat au sein de 3 directions départementales interministérielles, l'Etat a poursuivi en 2011 sa modernisation.

Celle-ci se traduit principalement par la mutualisation ou le regroupement de ses services, le transfert d'attributions à d'autres services ou organismes, ou encore l'exercice de certaines missions de manière départementalisée.

Parrallèlement a été engagée en 2011 la réforme des collectivités territoriales, avec l'élaboration et l'adoption du schéma départemental de la coopération intercommunale.

L'Etat poursuit sa réorganisation

Si la réorganisation administrative de l'Etat territorial a été largement menée en 2010, elle s'est poursuivie courant 2011 sur différents aspects :

- La réorganisation des services de l'Education Nationale,
- l'installation des services issus de la Réate dans de nouveaux locaux,
- la mutualisation de fonctions support,
- le transfert de missions entre structures.

La réorganisation de services de l'Etat

La Direction académique des services de l'éducation nationale (DA-SEN)

Le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 a réformé l'organisation des services académiques et départementaux de l'éducation nationale.

Il crée un comité de direction de l'académie, composé du recteur et de ses adjoints, le secrétaire général d'académie et les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DA-SEN ex IA-DSDEN) qui ont la qualité de chef de service déconcentré dans le département, au sens du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements.

Le déménagement de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)

En 2011, les services de la DDPP (hors antennes d'inspection en abattoirs) ont intégré de nouveaux locaux sur le site de l'ARSENAL sis 4 rue des Remparts à Metz.

Y sont regroupés, outre la Direction et le Secrétariat Général, 4 services chargés des grands domaines de compétences de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL), de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) et de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR).

En septembre 2011, a été créé le service "Inspection sanitaire en abattoirs" qui assure son service au sein des abattoirs, en mobilisant 28 personnes.



Inauguration des nouveaux locaux de la DDPP par Christian de Lavernée, Préfet de la région Lorraine, Préfet de la Moselle, le 24 janvier 2012 - Crédits photos: Préfecture de la Moselle

Les Directions Départementales de la Cohésion (DDCS) et des Territoires (DDT)

ont poursuivi leur projet de service sur la base des lettres de missions et d'objectifs signées par le Préfet de la Moselle qui assiste régulièrement aux assemblées générales de ces services, dans l'optique d'un dialogue direct avec tous les fonctionnaires placés sous son autorité.

En matière de réorganisation, la DDT a créé en son sein un grand pôle du développement durable du territoire et de l'eau : le service aménagement biodiversité et eau (SABE).

La DDCS a, quant à elle, renforcé son service hébergement-logement.

Ces trois services de l'Etat, qui regroupent environ 450 fonctionnaires, travaillent en étroite synergie, sous l'autorité du Préfet.

La Direction interdépartementale des routes de l'Est (DIR Est) dans de nouveaux locaux

En 2011, 37 agents de la Direction interdépartementale des routes de l'Est (DIR Est) ont emménagé dans le nouveau Centre d'Entretien et d'Intervention (CEI) / district à Pouilly. L'objectif était de donner à la DIR Est les locaux indispensables pour assurer la mission d'exploitation de l'autoroute A31 sur 35 km et de la RN431 sur 15 km. Cet ensemble de bâtiments a fait l'objet d'une démarche HQE et est proche du label "basse consommation".

La mutualisation des fonctions support

Diverses démarches de mutualisation entre services ont été amorcées en 2011 et seront finalisées en 2012 (offres de formation, marchés...).

Un important chantier de mise à jour et de tri des archives par certains services de l'Etat a ainsi été engagé avec pour objectif de rejoindre en mars 2012 le nouveau siège mutualisé des archives rue de la Ronde.

La création, le 2 avril 2012, du **Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC)** a particulièrement mobilisé les services de l'Etat en 2011.

La Réate a en effet fortement impacté l'organisation des systèmes d'information et de communication (SIC) dans les départements, par la mise en place d'un service départemental regroupant l'ensemble des agents chargés de ces missions en préfecture et dans les directions départementales interministérielles.

Le transfert de missions

Le Service de la Navigation du Nord-Est - Direction interrégionale de VNF

Afin de moderniser l'organisation du service public de la voie d'eau, la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 a prévu le regroupement, au 1^{er} janvier 2012, au sein d'un nouvel établissement public administratif, de l'ensemble des 400 agents de droit privé et des 4 400 fonctionnaires qui travaillent aujourd'hui à

l'exploitation, à l'entretien et au développement des voies navigables françaises.

Dans cette perspective, le service de la Navigation du Nord-Est a mis en place en 2011 les bases d'une réorganisation fonctionnelle, pour intégrer le départ de ses missions de police de l'eau vers les services de l'Etat, auxquels est désormais confiée cette compétence.

Le parc de l'équipement

Après le transfert du parc départemental de l'équipement au Conseil Général depuis le 1^{er} janvier 2011, les agents concernés ont été répartis entre le Conseil Général et la DIR Est.

En 2011 les comptes du parc ont été arrêtés et définitivement clôturés. Une convention définissant les modalités financières des dépollutions a été signée avec le Conseil Général de la Moselle.



Crédits photos: DDT

Le tourisme

L'instruction des demandes de classement des hébergements touristiques est à présent assurée par les services de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), en lien avec Atout France.

Par ailleurs, les critères de classement des offices de tourisme ont été réformés depuis le 24 juin 2011.

La tutelle des chambres de commerce et d'Industrie

Conformément aux dispositions de la loi du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires,

au commerce, à l'artisanat et aux services, la tutelle des décisions de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle a été transférée en 2011 au Préfet de Région.

L'exercice du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire

La **départementalisation du contrôle de légalité** s'est poursuivie en 2011, avec l'entrée progressive de la sous-préfecture de Thionville, dans le dispositif.

La stratégie de contrôle de légalité a également été revue en 2011, notamment en matière de commande publique, puisqu'un travail partenarial avec les services de la DRFIP et de la Direction Départementale de la Protection des Populations (pour la partie concurrence) a permis la définition et la mise en oeuvre d'une stratégie commune de contrôle.

Ainsi, ont été particulièrement ciblés, les secteurs de l'enfouissement des réseaux secs, l'assainissement, les déchets ménagers et la maîtrise d'œuvre, tout comme certaines pratiques, telles que la pondération des critères d'attribution, la négociation dans les marchés à procédure adaptée.

Le contrôle budgétaire est quant à lui totalement départementalisé en préfecture depuis le 1^{er} janvier 2012.

L'année 2012 sera celle de la consolidation de la centralisation en préfecture du contrôle de légalité et budgétaire avec un suivi renforcé de la dette des collectivités locales, un important travail de recensement des emprunts toxiques détenus par les collectivités locales ayant été engagé au cours du dernier trimestre 2011.

Le développement d'ACTES

Près de 200 collectivités sont aujourd'hui raccordées au dispositif d'Actes réglementaires. L'objectif fixé au niveau national étant de 25% d'actes télétransmis d'ici à la fin de l'année 2012, l'information à destination des collectivités locales sera renforcée.

Le conseil régional de Lorraine, qui représente un nombre conséquent d'actes télétransmis (1 326 entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2011) a été raccordé en avril 2011.

La mise en place d'Actes Budgétaires à compter du 1^{er} janvier 2012 constitue un bon moyen de relancer la communication à ce sujet et d'inciter les collectivités à se raccorder au dispositif.

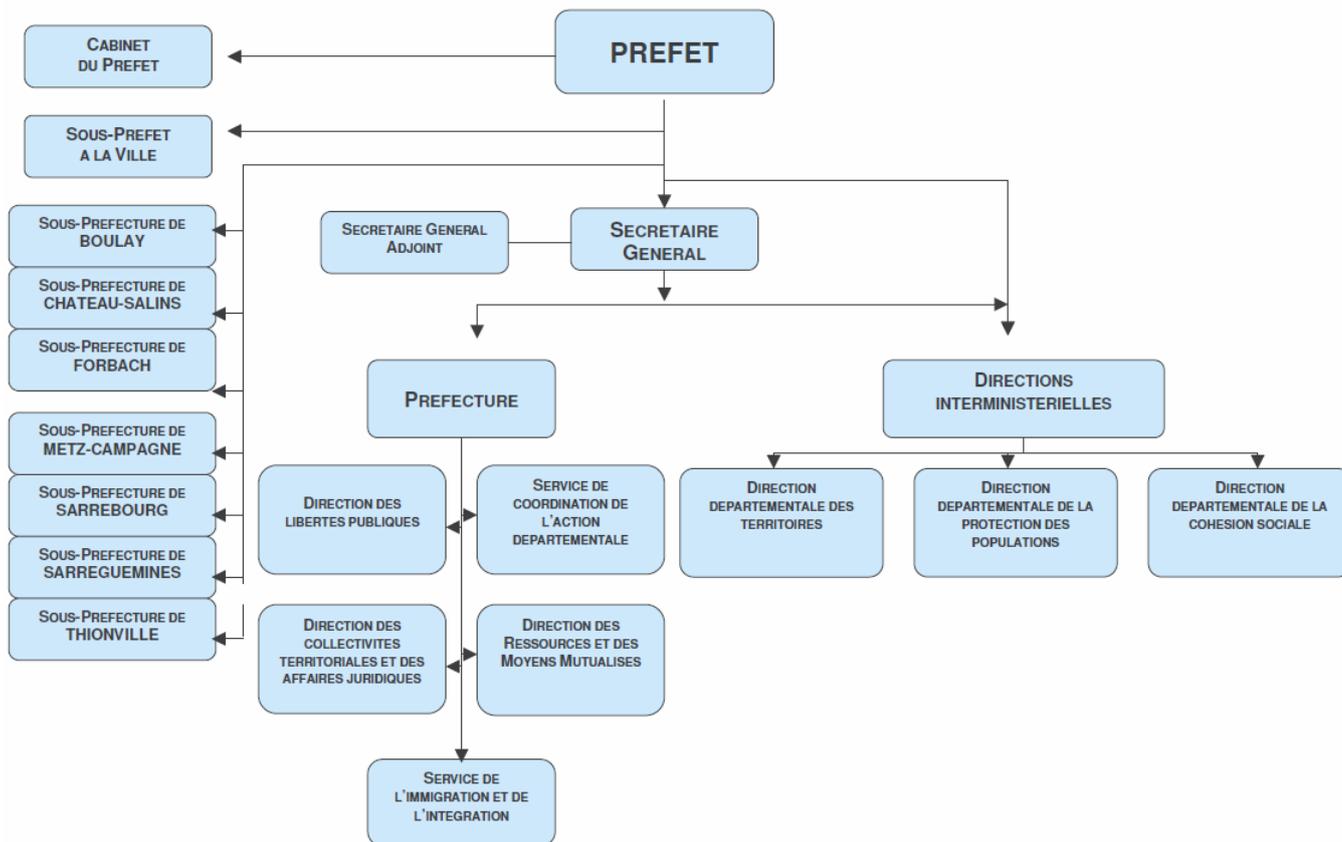
La charte du réseau des sous-préfectures de la Moselle

Cette charte est une **étape clé dans l'évolution des sous-préfectures de la Moselle**. Elle garantit un niveau de service et encadre leur évolution vers des sous-préfectures de mission. L'État cependant ne peut rester figé et doit en permanence s'adapter au contexte budgétaire qui impose de réaliser des économies et d'optimiser ses services.

L'environnement institutionnel des sous-préfectures à travers la mise en oeuvre du schéma de coopération intercommunale qui assurera la couverture complète du département en intercommunalités de projets, qui rationalisera les ressorts de compétences des syndicats de services et de gestion et qui verra monter en puissance des structures intercommunales sur des périmètres élargis et disposant de moyens accrus, oblige à penser l'avenir au-delà de 2015, pour mieux répondre aux besoins des populations, utiliser plus efficacement les technologies de communication et d'information et anticiper sur un nouveau modèle d'organisation de l'État territorial qui se dessine progressivement.

Après 2015, ne doivent pas être écartés des redécoupages des arrondissements, des transformations des sous-préfectures en maisons de l'État comme cela est déjà expérimenté en zone urbaine dense ou en zone rurale profonde, voire des sous-préfectures avec à leur tête des conseillers d'administration faisant fonction de sous-préfets et des sous-préfectures ayant à leur tête des sous-préfets investis de missions départementales ou régionales au sein du collège préfectoral.

SCHEMA D'ORGANISATION GÉNÉRALE DES SERVICES DE L'ETAT EN MOSELLE



L'engagement de la réforme des collectivités territoriales

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, dans le cadre de son volet consacré au développement et à la simplification de l'intercommunalité, poursuit le triple objectif d'achever, de rationaliser et de simplifier la carte intercommunale de notre pays.

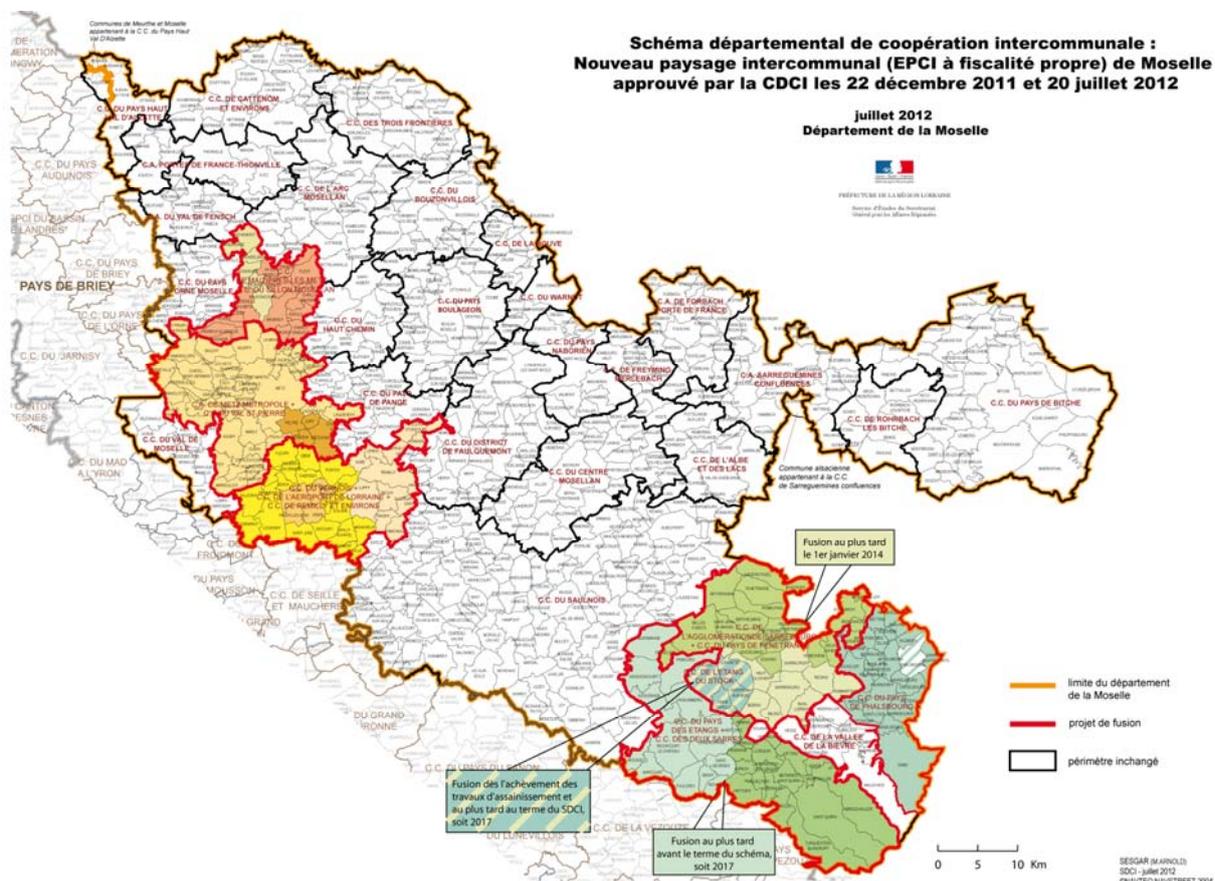
A l'issue d'une première phase de concertation menée de décembre 2010 à avril 2011 avec de nombreux élus, une proposition de schéma reprenant l'état des lieux de l'intercommunalité en Moselle, ainsi que les perspectives d'évolution en matière d'intercommunalité à fiscalité propre et d'intercommunalité de service a été présentée aux membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) lors de 3 réunions qui ont eu lieu les 15 avril, 28 avril et 12 mai 2011.

Ce projet de schéma a ensuite été soumis à l'ensemble des collectivités du département, puis examiné et modifié par la CDCI à l'automne 2011.

Lors de sa dernière réunion du 22 décembre 2011, la CDCI a approuvé à l'unanimité le schéma qui a été arrêté par le Préfet le 23 décembre 2011.

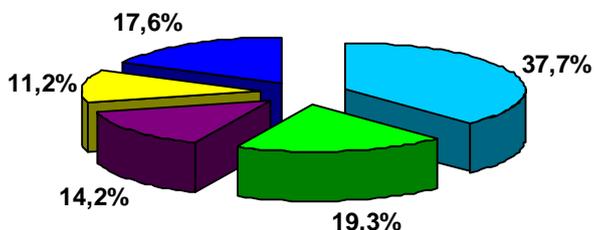
Le 20 juillet 2012, elle a poursuivi et achevé le travail en rendant un avis favorable sur la fusion des communautés de communes du Sillon Mosellan et de Maizières-les-Metz.

Le 2^{ème} semestre de l'année 2012 voit la mise en œuvre du schéma départemental de la coopération intercommunale, avec la consultation des collectivités locales concernées par les orientations du schéma sur la base des arrêtés de nouveaux périmètres intercommunaux pris par le préfet.



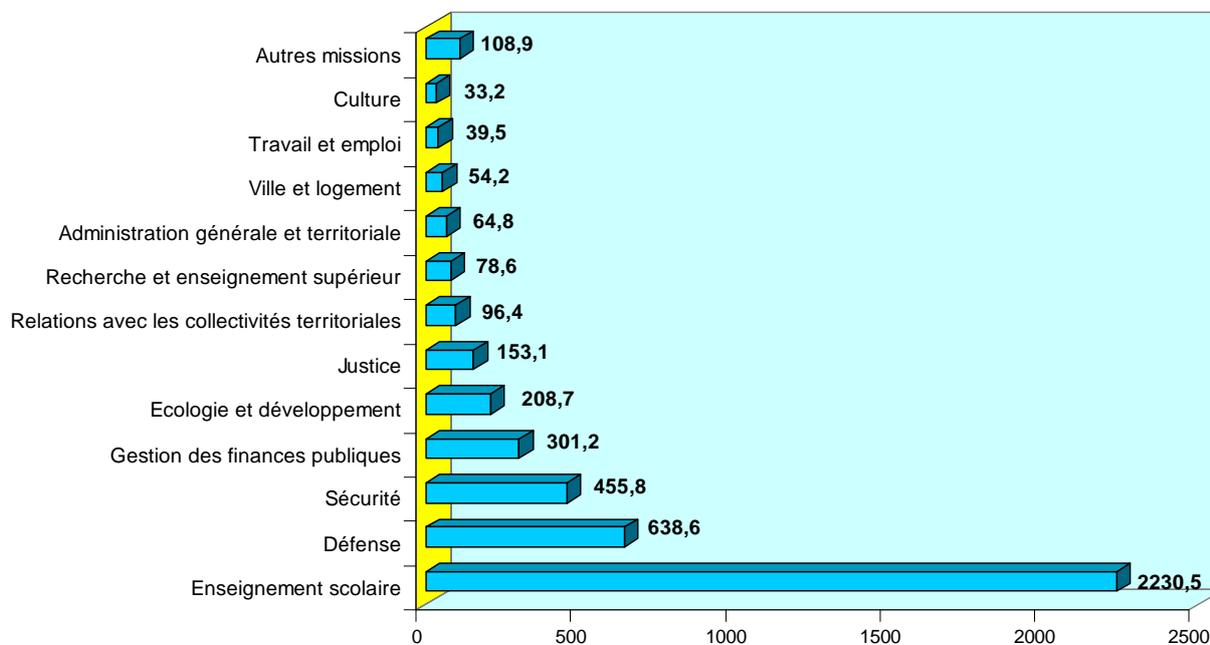
BILAN FINANCIER DE L'ETAT EN LORRAINE ET EN MOSELLE

VUE GENERALE DES DEPENSES DE L'ETAT EN 2011 (11 842 millions d'euros)

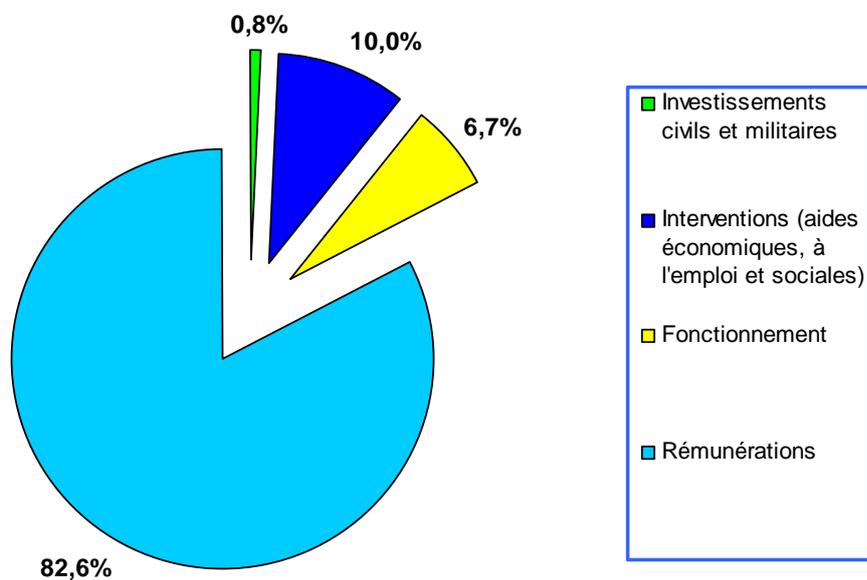


Missions et programmes	: 4 464 M€
Dotations et transferts aux collectivités	: 2 281 M€
Pensions	: 1 687 M€
Dépenses fiscales	: 1 329 M€
Opérateurs	: 2 081 M€

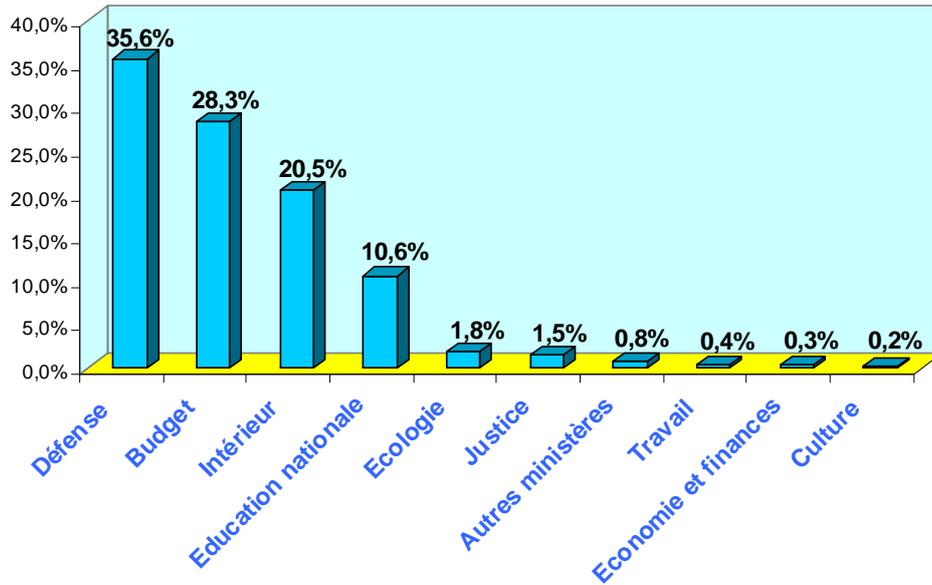
DEPENSES PAR MISSIONS EN 2011 (4 464 millions d'euros)



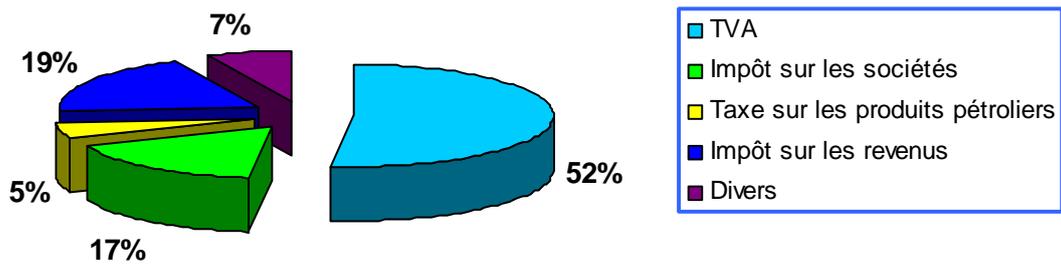
DEPENSES PAR NATURE EN 2011



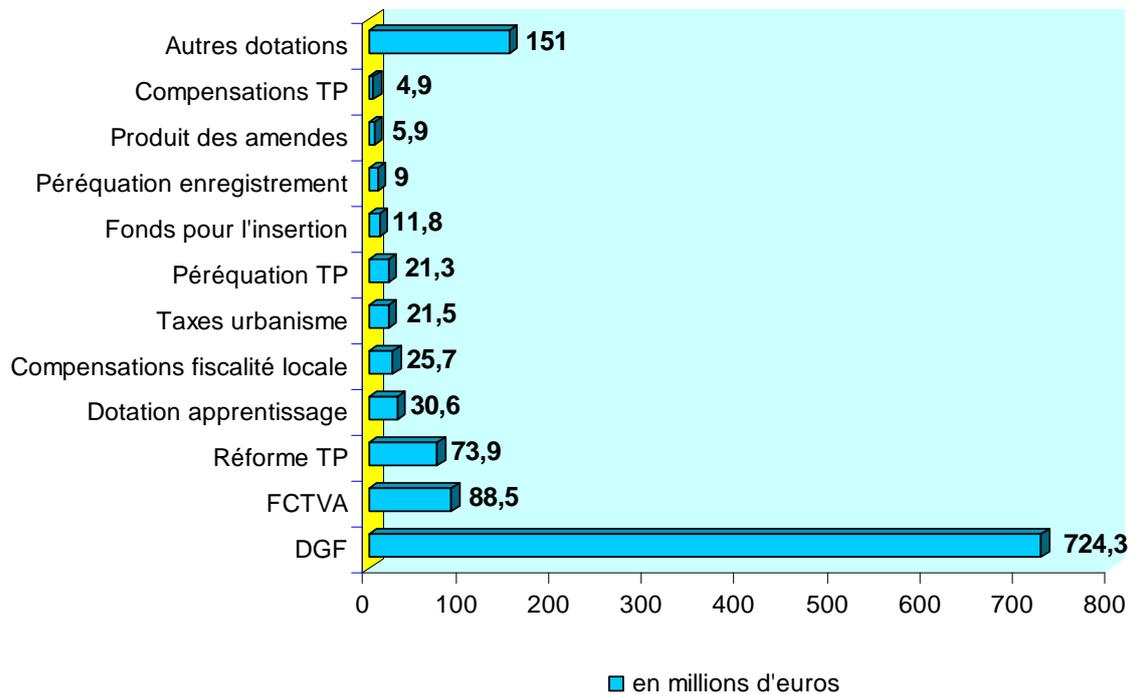
DEPENSES DE L'ETAT PAR MINISTERE
20,7 milliards d'euros



PRELEVEMENTS DE L'ETAT EN LORRAINE
7 313 millions d'euros



DOTATIONS VERSEES AUX COLLECTIVITES DE LA MOSELLE
1 168 millions d'euros





Directeur de la publication

Nacer MEDDAH
Préfet de la région Lorraine
Préfet de la Moselle

Directeur de la rédaction

Olivier du CRAY
Secrétaire général de la préfecture

Réalisation

Service de Coordination
de l'Action Départementale

Avec le concours du
Bureau de la communication interministérielle et du SIDSIC

Copyright, Préfecture de la Région Lorraine, Préfecture de la Moselle

Préfecture de la Moselle – 9 place de la Comédie – BP 71014 – 57034 Metz Cedex
☎ (+33) 3 87 34 87 34 - 📠 03 87 32 57 39
Site internet : <http://www.moselle.gouv.fr>